

PROCES-VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2012

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	19
" " ayant donné pouvoir	:	8
" " votants	:	27

Date de la convocation : 23 mai 2012

Date de l'affichage : 5 juin 2012

PRESENTS (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, M. DUSSOUILLEZ, Mlle MARTIN, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme BAUD, Adjoint ; M. BINDA, M. BOECK, M. CUSENIER, M. DOUARD, Mme LEDUCQ, M. MENANT, Mme TBATOU, M. BESSOT, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. OLIVIER, Mme RAME.

EXCUSES : M. MATHIEU (pouvoir à M. BINDA) ; Mme HUMBERT (pouvoir à Mlle MARTIN) ; Mme BOURGEOIS (pouvoir à M. DUSSOUILLEZ) ; Mme FAIVRE (pouvoir à M. BOUVET) ; Mme FILIPPI (pouvoir à Mme BAUD) ; M. GRENIER (pouvoir à Mme BAILLY) ; M. ROZE (pouvoir à M. SAILLARD) ; Mme JEUNET (pouvoir à Mme RAME).

ABSENTS : Mme SEGUIN, Mlle PROST.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOECK.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL :

Arrêté concernant la réalisation d'un emprunt de 700.000 € auprès du Crédit-Mutuel de CHAMPAGNOLE-MOREZ.

Renonciation au droit de préemption :

- . Propriété de Monsieur et Madame GIRAUDIER Daniel
Section AE n° 47, rue Baronne Delort (lots 1, 2, 3, 4, 7, 10).
- . Propriété de Monsieur PRUDHON Christophe et Madame BERNARD Jocelyn
Section AB n° 398, 400 – 52 avenue de la République (lots 4, 8, 17).
- . Propriété de la SCI "Le Moulin"
Section AK n° 256, rue Progin.
- . Propriété de Monsieur EL MAHI Miloud et de Madame ZOUGARH Halima
Section AC n° 133, 13 rue du Pavé.

- . Propriété de Madame CRINQUAND Jacqueline, épouse de Monsieur CUINET Alain
Section AV n° 87, 203, 16 rue Gédéon David.
- . Propriété de Monsieur THEVENIN Michel et de Madame DUBREZ-FORGNONE Annie
Section AS n° 114, 191, 192p, 49 rue Bazinet.
- . Propriété de Monsieur et Madame DUFFAT Benoît
Section AV n° 295, 296, 298, "Sous les Fourches".
- . Propriété de Madame Valérie BOISSON
Section AD n° 279, avenue Edouard Herriot (immeuble Archaos lot 77).
- . Propriété de Monsieur et Madame Laurent PROST
Section AL n° 99, 4 rue Pierre Langue.
- . Propriété de Madame Karine DE LUCA
Section AB n° 325, 54 avenue de la République (lots 12 et 13).

M. OLIVIER : Dans l'arrêté concernant l'emprunt de 700.000 € auprès du Crédit Mutuel, il est mentionné l'avis favorable de la commission des finances. Je rappelle que je n'étais pas d'accord lors de cette réunion.

M. BOUVET : Dans le rapport de la commission des finances, il est précisé que vous auriez voulu opter pour un emprunt à taux variable, ce qui ne nous semble pas très opportun pour le moment.

M. OLIVIER : Le taux de l'Euribor 3 mois à la Banque Populaire semblait relativement intéressant et j'aimerais connaître son évolution.

M. BOUVET : Nous n'avons pas choisi la Banque Populaire à cause des commissions demandées.

M. OLIVIER : Je tiens quand-même à vous dire qu'avec votre choix, la ville de CHAMPAGNOLE perd 10000 € par an.

M. BOUVET : Je ne parierais pas sur les 15 ans à venir en prenant un taux variable.

M. SAILLARD : On ne va pas refaire la commission des finances.

M. PERNOT : J'ai suivi l'avis de la commission pour réaliser cet emprunt.

REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Remerciements :

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements émanant :

- de l'Association Départementale d'Information sur le Logement,
- de l'Association Valentin Haüy,

- de l'Association PRODESSA,
- de l'Amicale Boule Champagnolaise,

pour les subventions attribuées au titre de l'année 2012.

. **Communications Diverses** :

M. PERNOT : M. Jean-Luc BOZEK, Directeur de l'Association Saint-Michel-le-Haut, a été nommé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en tant que représentant des personnes qualifiées en matière d'insertion et de lutte contre les excusions.

DEVELOPPEMENT CULTUREL :

. **Présentation par Monsieur SAMSON de l'étude sur l'Ecole Municipale de Musique et de Danse** :

Rapporteur : M. PERNOT

Je vous propose de modifier un peu l'ordre du jour car nous avons à nos côtés Monsieur SAMSON, personnalité du monde de la musique, à qui j'ai demandé de faire une analyse de la situation de notre école municipale de musique et de danse. J'ai souhaité avoir l'avis d'une personne extérieure. Je ne souhaite pas employer le terme d'audit qui pourrait avoir une connotation de jugement. Il s'agit plutôt d'une analyse de la situation. M. SAMSON a rencontré les responsables politiques de l'école de musique ainsi que les professeurs lors d'entretiens individuels. Il s'agissait également de découvrir l'environnement musical avec l'Harmonie, l'Ensemble Orchestral et toutes les personnes susceptibles d'apporter leur contribution.

Je rappelle que M. SAMSON est directeur honoraire du conservatoire de DOLE. J'avais demandé l'avis de M. LEFEBVRE, qui avait été adjoint aux affaires culturelles à DOLE, qui m'avait conseillé de faire appel à M. SAMSON.

Je vais donc laisser à M. SAMSON le soin de présenter le résultat de ses travaux sous forme de synthèse car tout le monde a reçu l'intégralité de son rapport. Vous pourrez ensuite poser des questions à M. SAMSON. A la suite de cette présentation, je demanderai au Conseil Municipal de se prononcer sur un point important de ce rapport qui concerne l'intégration de l'orchestre d'harmonie au sein du fonctionnement de l'école de musique. Nous essaierons donc de limiter le débat à cette partie, ce qui nous permettra d'activer le recrutement du nouveau directeur en définissant un cahier des charges conforme aux prescriptions de M. SAMSON, si le Conseil Municipal est du même avis.

Je laisse donc la parole à M. SAMSON.

M. SAMSON : Je voudrais remercier M. le Maire de la confiance qu'il m'a accordée. Je vais vous résumer assez brièvement cet état des lieux qui comprendra deux parties. Dans un premier temps, je ferai un bref historique de l'école puis je passerai aux propositions, dont celle de recruter un nouveau directeur.

Je rappelle que la création des écoles de musique en France date des années 60-70. La ville de CHAMPAGNOLE a suivi cet élan en transformant les cours assurés par les musiciens de l'harmonie

municipale en cours municipaux. Au fil des années, d'autres disciplines ont fait leur entrée à l'école (piano, guitare, danse...) et ont amené la ville à prendre le relais de ces enseignements.

Les professeurs sont diplômés et employés à temps partiel ou à temps complet. Ils sont soit titulaires, soit contractuels. Depuis sa création, différents directeurs se sont succédés dans l'école ainsi que différents professeurs. Certains sont ici depuis longtemps, d'autres moins.

L'école de musique compte actuellement 240 élèves et adultes dont 48 % proviennent de CHAMPAGNOLE et 52 % de l'extérieur (45 communes au total).

Parmi les 240 élèves :

43 % sont à l'école primaire

22 % sont au collège

10 % sont au lycée

25 % sont des adultes.

Presque tout l'effectif des élèves pratique un instrument, le chant ou la danse et 8 suivent deux disciplines.

Le piano est en majorité pratiqué par des élèves de CHAMPAGNOLE.

La guitare, le chant et le hautbois sont pratiqués à égalité par les élèves de CHAMPAGNOLE et de l'extérieur.

Les élèves de l'extérieur sont majoritaires dans les disciplines suivantes : violon, contrebasse, flûte, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor de chasse, percussion, batterie et danse.

La danse occupe une place importante avec une quarantaine d'élèves.

Les pratiquants peuvent être classés en deux groupes. Le groupe A compte 148 élèves de disciplines diverses (musique de chambre, accompagnement) tandis que le groupe B (91 inscrits) dénombre les pratiques liées aux orchestres à vent.

133 élèves suivent les cours de formation musicale. 107 en sont exonérés, dont les élèves de la classe de danse. Cette formation représente 17 H d'enseignement hebdomadaire au total. La répartition des élèves dans ces cours est difficile à réaliser car l'enseignant se trouve confronté à des élèves avec des différences d'âge importantes. Ces cours de formation musicale sont en outre perçus avec peu d'intérêt par la majorité des élèves malgré une évolution constante dans la façon d'enseigner le solfège.

Le corps enseignant de l'école de musique est composé de 13 enseignants titulaires ou contractuels pour un volume horaire total de 159 H 30 par semaine.

Le développement des disciplines du groupe A représente plutôt des pratiques à dominante individuelle tandis que les instruments du groupe B ont plus besoin les uns des autres pour pouvoir s'exprimer.

Certains instruments comme l'alto et le violoncelle sont absents et pourraient, s'ils existaient, compléter la classe de violon et former un quintette à cordes avec la contrebasse.

Concernant les instruments à vent, il manque des élèves en clarinette.

D'autres instruments font défaut pour la famille des cuivres : trombone, tuba et cor d'harmonie.

Il faudra faire des choix dans la création d'heures.

La diffusion musicale se fait de différentes façons :

- en milieu scolaire : prestations offertes par les professeurs afin de promouvoir les différents instruments et d'attirer quelques inscriptions. Il est possible de créer des projets en milieu scolaire dans un but pédagogique.

- en direction du public : l'école de musique présente différents spectacles et auditions.

L'Harmonie Municipale participe à de nombreuses manifestations officielles sur la ville et présentent plusieurs concerts dans l'année.

L'Ensemble Orchestral quant à lui présente également sur CHAMPAGNOLE et d'autres villes des concert de grande qualité appréciés par le public pour leur créativité.

Les locaux de l'école sont plutôt accueillants même si les salles de cours sont de dimensions un peu réduites et les plafonds un peu bas pour des salles d'instruments. Par contre, les murs sont recouverts de moquettes qui, si elles étaient à la mode il y a quelques années, présentent quelques inconvénients au point de vue hygiéniques.

L'escalier extérieur est un peu dangereux pour les élèves.

Quant à la salle de danse qui est soumise à une réglementation particulière, celle-ci serait à revoir car sa forme rectangulaire n'est pas adaptée et le parquet vernis est déconseillé.

Différents investissements seraient à envisager :

- constituer une bibliothèque musicale (achat de partitions et revues diverses) ;
- compléter et renouveler le parc instrumental (acheter un vrai piano et non un piano électronique) ;
- acquérir un poste informatique avec logiciel musical car les professeurs utilisent leur matériel personnel.

Différentes propositions peuvent être examinées :

- Cadre administratif et hiérarchique. Pour moi la hiérarchie est la suivante : le Maire de CHAMPAGNOLE, l'Adjointe au développement culturel, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Ecole et le corps enseignant.

- L'Harmonie Municipale et l'Ensemble Orchestral sont placés sous des autorités différentes. Si le Maire reçoit des doléances, il doit renvoyer les personnes auprès d'elles.

L'Harmonie est une association de type loi de 1901. C'est une association d'éducation populaire qui a pour but d'enseigner la musique d'ensemble et individuelle par des cours publics et gratuits aux amateurs de la ville.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration (appelé comité) et est dirigée par un directeur.

On constate donc que les cours donnés autrefois par l'harmonie sont devenus municipaux. L'harmonie n'assure donc plus de cours et compte sur la formation de ses musiciens par l'école de musique. L'harmonie continue d'être une association de droit privé alors que l'école de musique est un service municipal dont le budget s'inscrit dans celui de la ville.

Les difficultés entre les deux structures proviennent essentiellement de ces ambiguïtés, chacun souhaitant défendre son élément.

Lorsque le directeur de l'école de musique dirigeait également l'harmonie, les problèmes ne se posaient pas aussi clairement. Depuis les années 80 où les directeurs étaient distincts, une mésentente s'est installée entre la direction de l'école et le comité de l'harmonie. Depuis, les relations n'ont cessé de se compliquer, aucune convention ne définissant les obligations réciproques des deux structures. Il faut absolument corriger cette situation.

Le problème vient du fait que l'on ne peut pas, sur le plan juridique, revenir sur l'ancien schéma. Le directeur de l'école de musique, agent de la fonction publique à la ville de CHAMPAGNOLE, ne peut être mis à disposition d'une association pour la diriger, même si les rapprochements entre les deux structures sont logiques. Il en est de même pour les professeurs qui sont rémunérés actuellement par l'association pour les services rendus.

La solution serait d'intégrer l'harmonie municipale et son orchestre à vent à l'école de musique. Cela se passe de cette façon à LONS et à DOLE. La ville avait souhaité recruter un directeur de l'harmonie qui devait également diriger l'école de musique. L'arrêté de recrutement n'a pas été validé au niveau de la Préfecture car il est impossible qu'un employé de la commune soit mis à disposition d'une association. Le fait d'intégrer l'orchestre d'harmonie s'inscrit dans le fonctionnement de l'école. Le directeur de l'harmonie peut être placé sous la responsabilité du directeur de l'école. C'est un vaste projet musical et sociétal qui demande l'implication de chacun. L'harmonie ne sera plus jamais comme avant. C'est un orchestre qui devra remplir ses missions. Pour ce qui concerne les manifestations, la ville organise 10 à 12 défilés par an. Il ne faudrait pas que les élèves soient rebutés par un nombre aussi important de manifestations.

Il s'agira également pour l'harmonie de mettre à jour ses statuts. Elle doit être un support de l'action de l'orchestre. Elle est un lien précieux qui permet les rapprochements entre les générations de musiciens, les relations avec le public et la logistique des manifestations. Elle a droit à une subvention municipale pour tout ce qui concerne son activité d'association de soutien logistique de la pratique amateur.

Nous avons besoin d'élèves pour l'harmonie et certains instruments devraient être plus représentés comme par exemple le trombone.

Pour ce qui est de la diffusion musicale, il faut créer des projets en milieu scolaire et aller dans les écoles dans le but de recruter de nouveaux élèves. Il faut coordonner des projets avec les directeurs d'école. L'école de musique est un lieu ressource duquel doivent partir des initiatives musicales afin de mettre en valeur l'image de la ville. C'est un lieu social où toutes les générations

peuvent se rencontrer. Il faut tenir compte de la complémentarité des instruments. Les instruments sont faits pour jouer ensemble et il faut que les professeurs travaillent ensemble.

Pour terminer, je reviendrai sur les fonctions du directeur qui est responsable de l'établissement et de son fonctionnement.

Il s'appuie sur son équipe de direction administrative, pédagogique et culturelle dans laquelle les différentes spécialités artistiques sont représentées. Il conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés. Il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet.

Il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves ; il suscite la réflexion et l'innovation pédagogique, il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation, il met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social sur l'aire de rayonnement de l'établissement.

Il participe à la concertation entre établissements dans le cadre des réseaux d'écoles, il assure en tant que chef de service la relation avec les élus et les autres services de la collectivité, il détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement des agents, notamment des enseignants.

Compte tenu de l'importance de l'école, il peut être chargé de cours ou direction musicale éventuellement, imposé par la ville ou selon ses souhaits et compétences.

M. PERNOT : Vous aviez eu une belle formule en commission pour terminer vos propos en disant que tout était à construire.

M. SAMSON : C'est bien de se remettre en question de temps en temps même pour les meilleurs des professeurs. Vous avez la chance de pouvoir relancer cette école de musique.

M. DUPREZ : En ce qui concerne l'état des lieux, la démarche engagée est la bonne. C'est bien de voir que les choses avancent. L'état des lieux est instructif. Nous ne chercherons pas à savoir pourquoi depuis 30 ans les ambiguïtés ont entraîné des incompréhensions. Nous savons qui a la charge de la musique à CHAMPAGNOLE depuis 30 ans et c'est sans commentaire. L'état des lieux reprend les interrogations et certaines propositions de notre groupe. Le problème n'est pas de savoir qui a raison ou qui a tort mais de savoir ce qu'on va faire demain. Tout est à reconstruire et les orientations nous conviennent bien. Il ne faudrait pas que ce soir le Conseil Municipal joue le morceau de musique sans que la partition soit écrite. Le projet est à écrire avec tous les partenaires concernés : Conseil Municipal, professeurs et partenaires divers...L'avis de M. SAMSON pour nous piloter pour la suite des décisions serait une bonne chose.

M. PERNOT : J'ai déjà fait cette proposition à M. SAMSON.

M. DUPREZ : C'est bien que le Maire fasse des propositions mais il est normal aussi que le Conseil Municipal donne son avis pour un tel projet. Le recrutement d'un directeur pour la rentrée est possible mais il ne faut pas traîner. L'intégration de l'orchestre d'harmonie dans l'école de musique est possible mais est-ce que l'harmonie est d'accord ? Il faut bien réfléchir pour éviter de nouvelles ambiguïtés. Tous ces projets doivent être mis en place rapidement. C'est un projet musical mais également un projet sociétal. Les questions sont maintenant quand, comment et avec qui. Quant à voter pour intégrer l'orchestre d'harmonie à l'école de musique, je m'interroge.

M. PERNOT : C'est un passage obligé.

M. DUPREZ : Notre souhait est de savoir comment arriver à reconstruire ce projet de société autour de la musique et de la culture. Nous sommes totalement prêts à y participer.

M. PERNOT : J'espère bien et je compte sur vous. Les choses sont possibles parce qu'il y a eu un événement qui était le départ du directeur actuel de l'école de musique. Il y avait une divergence de vues sérieuse entre les orientations prises par l'école de musique, les volontés municipales et le fonctionnement propre de l'harmonie. Quand on a demandé à l'harmonie de changer de chef après la démission de Monsieur LÉBOUCHER, elle a fait un choix qui n'était pas celui du directeur de l'école de musique en place. Le directeur de l'école de musique de l'époque aurait dû se poser des questions. Le poste de directeur de l'école de musique était occupé et celui de l'harmonie devenait vacant. Si l'harmonie n'a pas voulu une direction commune c'est qu'il y avait certaines raisons. Nous n'avons pas les moyens d'avoir un directeur d'école de musique qui ne soit pas en phase avec les orientations municipales. Dès lors que le choix de l'harmonie a été autre que celui du directeur en place, le fossé s'est creusé entre les deux structures et tous les témoins de cette époque peuvent en attester. Aujourd'hui, on a une ouverture avec le départ du directeur de l'école de musique. On se retrouve dans la situation inverse avec un poste vacant à la tête de l'école de musique. Il faut donc aller de l'avant. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. SAMSON de procéder à cet état des lieux. Lorsqu'on a essayé de procéder à un recrutement en interne, on a reçu des candidatures qui allaient nous conduire aux mêmes problèmes que ceux que nous avons déjà. Il faut donc définir un cadre et une stratégie qui s'articulent autour d'un fonctionnement de bonnes relations entre l'école de musique et l'harmonie. Une des solutions est donc d'intégrer l'orchestre d'harmonie au sein de l'école de musique parce qu'on va créer une responsabilité du directeur de l'école de musique envers l'harmonie, ce qui n'existait pas par le passé. Le travail du directeur ne pouvait pas être jugé par rapport aux répercussions sur l'harmonie. C'est la raison pour laquelle il est important d'intégrer cet orchestre sous la responsabilité du directeur de l'école de musique, à charge pour lui de restructurer les enseignements qui concernent plus particulièrement l'harmonie. Il faut donc aller dans ce sens et mettre les moyens pour renforcer les instruments déficitaires comme les clarinettes. Ce n'est pas admissible d'avoir si peu d'élèves en classe de clarinette, surtout après avoir fait des efforts de titularisation des professeurs. Le directeur devra créer l'ambiance nécessaire pour que les élèves aient envie d'aller à l'harmonie. L'année dernière, on a mis en place l'orchestre junior et tout le monde salue maintenant cette initiative. Un nouveau directeur pourra donner une impulsion pour que les jeunes intègrent l'orchestre puis les rangs de l'harmonie municipale. Jusqu'à présent, nous n'avons pas cette impulsion. Chacun se renvoyait la balle en disant que les horaires ne convenaient pas, que certains professeurs étaient trop sévères ... alors qu'au niveau de l'harmonie on disait que les professeurs de l'école de musique ne souhaitaient pas s'impliquer. Nous allons pouvoir mettre en place une fiche de travail pour le directeur qui sera également responsable de l'orchestre et de l'harmonie. L'efficacité du directeur sera jugée en fonction des résultats que présentera l'harmonie municipale. Les choses deviennent plus limpides et à chacun de jouer sa partition de manière harmonieuse. Le paradoxe dans cette situation est que, malgré cette situation, nous avons pu maintenir une harmonie de qualité et un ensemble orchestral qui offre des prestations de très haut niveau.

M. DUPREZ : Cela va dans le sens que nous souhaitons depuis de nombreuses années. Que devient le statut associatif de l'harmonie municipale ?

M. PERNOT : Dans le processus qui amène l'assemblée à se prononcer sur l'intégration de l'orchestre d'harmonie à l'école de musique, j'ai rencontré les responsables de l'harmonie dès que j'ai lu le rapport de M. SAMSON. Le Président de l'harmonie a accueilli de façon favorable ces propositions, de même que le comité technique. On a ensuite vu les professeurs ainsi que les musiciens de l'harmonie. On a eu une écoute attentive et la volonté de la municipalité a été soulignée. Il y a quand même une certaine défiance de quelques personnes qui veulent attendre de voir si l'expérience sera

positive ou pas. Lorsque le Conseil Municipal se sera prononcé, je recevrai les parents d'élèves pour leur expliquer dans quelle logique on va travailler.

M. DUPREZ : Est-ce qu'un vote a eu lieu au sein de l'harmonie municipale pour se prononcer sur cette affaire ?

M. PERNOT : Je fais voter le Conseil Municipal en premier lieu. L'harmonie municipale fonctionne grâce à des subsides provenant de la commune et l'école de musique dépend également de la ville. C'est donc à l'assemblée communale de se prononcer la première. Concernant le statut associatif de l'harmonie, il est clair, et c'était une condition sine qua non, qu'il fallait conserver à l'harmonie son statut d'association. On aurait pu avoir un président de l'harmonie qui décide de mettre en place des cours gratuits avec les enfants de CHAMPAGNOLE. Les statuts seront à revoir avec les membres de l'harmonie pour pouvoir conserver cette association. Il faut lui donner une nouvelle fraîcheur pour qu'elle puisse encore vivre de nombreuses années.

M. DUPREZ : Ma question était posée pour que les personnes qui vont lire la presse comprennent la situation.

M. PERNOT : Je tiens à saluer la patience et l'abnégation dont ont fait part les membres du comité de l'harmonie et les musiciens par rapport à ce qu'ils ont dû subir.

M. DUPREZ : A nous de trouver des points communs qui puissent susciter l'approbation de tous.

Mme GUICHARDIERE : J'ai une question. Si l'on vote au Conseil Municipal pour intégrer l'orchestre d'harmonie est que cette proposition est refusée par le comité de l'harmonie, que se passera-t-il ?

M. PERNOT : On va vivre une expérience nouvelle. Ce soir, le Conseil Municipal va peut-être se prononcer sur l'intégration de l'orchestre d'harmonie. Nous aurons ensuite deux cas de figure. Si l'harmonie refuse, tout est à reconstruire. On se passe de l'orchestre et d'harmonie pendant quelques années. Cette éventualité ne devrait pas se produire parce qu'on a engagé des discussions avec l'harmonie avant de proposer cette idée au Conseil Municipal. Le Président et le comité technique ont émis un avis positif. Les musiciens ont fait valoir l'intérêt de la démarche. L'essentiel de l'orchestre devrait être préservé et ça sera au directeur de faire ses preuves et de venir compléter cet ensemble pour retrouver un bel orchestre d'harmonie à CHAMPAGNOLE. Je pense que la décision qu'on prendra ce soir devrait donner satisfaction car tout le monde fait preuve de volonté pour aller de l'avant et oublier le passé.

Mlle MARTIN : Au regard du travail réalisé, on peut se féliciter de s'être donné le temps de la réflexion je suis convaincue que la vérité d'hier n'aurait pas été celle d'aujourd'hui si l'on avait travaillé dans la précipitation. L'étude de M. SAMSON, qui se veut une analyse objective de la situation, outre le fait de pouvoir pointer du doigt certains dysfonctionnements techniques et structurels, a aussi mis en lumière les atouts de notre école de musique et surtout l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui de tout remettre à plat et ainsi redessiner le schéma d'enseignement et de diffusion musical de notre cité.

Aujourd'hui, on est face à une chance que je qualifierais presque d'aubaine quand on connaît l'historique du dossier et plus particulièrement le lourd passé relationnel entre l'école de musique et l'harmonie municipale. C'est une chance, à la fois pour l'école de musique qui va connaître non pas une cure de jouvence mais tout du moins un "relooking structurel". Chance également pour l'harmonie car en ouvrant les portes de notre école à l'orchestre d'harmonie, porté jusque là par une

vieille dame de presque 170 ans, et en l'intégrant dans sa structure, on ne peut que lui donner le souffle nécessaire, et j'ose espérer suffisant, à une seconde vie.

M. SAMSON : Il ne faut pas oublier les raisons d'être du débat. Pour les musiciens de l'harmonie, c'est important de ne pas oublier comment s'est créé cet orchestre.

Les mesures à prendre peuvent sembler brutales pour quelques uns mais c'est une main tendue pour l'avenir. En ce qui concerne le recrutement du directeur, il faut lui donner les moyens de réussir sa mission.

M. DUPREZ : Comment va-t-on le recruter ?

M. PERNOT : Nous allons définir une fiche de poste avec M. SAMSON qui va nous accompagner dans cette démarche. Il faudra peut-être mettre en place un jury.

M. DUPREZ : Est-ce qu'on peut compter sur M. SAMSON pour suivre le projet culturel pendant les années à venir. Il n'y a pas que le recrutement du poste de directeur.

M. PERNOT : J'espère qu'on gardera une collaboration entre le nouveau directeur et M. SAMSON.

M. DUPREZ : Il serait intéressant que le nouveau directeur ait un projet culturel à moyen terme.

M. PERNOT : Ca sera un moyen de juger de ses compétences. Nous allons pouvoir libérer M. SAMSON, je tiens à le remercier encore une fois pour le travail réalisé.

Après présentation de l'état des lieux réalisé et commenté par Monsieur SAMSON, Directeur Honoraire du Conservatoire Municipal de DOLE, et avoir pris connaissance de l'argumentation développée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'intégrer l'orchestre de l'Harmonie Municipale au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de danse.

M. DUPREZ : Nous venons de nous concerter pour prendre une décision. Les membres de notre groupe souhaitent être réellement intégrés à la mise en place de cette nouvelle politique. J'insiste sur le terme "réellement intégrés" et non pas "régulièrement informés".

M. PERNOT : J'entends vos souhaits.

ADMINISTRATION GENERALE :

. Personnel communal ; modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : M. PERNOT

Suite aux demandes de mutations de Mesdames Laetitia GUYON et Fabienne HAGA (respectivement de la commune de CHAMPAGNOLE au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et vice-versa), il convient de transformer un poste d'attaché en poste de rédacteur-chef.

M. DUPREZ : Il faudrait nous expliquer un peu ces transferts.

M. PERNOT : Le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion a décidé de se doter d'un nouveau directeur. Mme Laétitia GUYON, qui avait fait acte de candidature, a été retenue par le jury. Mme Fabienne HAGA qui travaillait au centre de gestion et qui a des compétences en matière de gestion du personnel a postulé pour remplacer Mme GUYON. Il m'a semblé assez intelligent d'accéder à cette demande.

M. DUPREZ : Mme HAGA va également travailler avec la communauté de communes comme le faisait Mme GUYON ?

M. PERNOT : Oui. A moins qu'on demande au centre de gestion de mettre en place une convention.

M. DUPREZ : Pendant que l'on parle de recrutements, est-ce que l'on a anticipé le remplacement de Gilberte DEPIERRE qui doit prochainement partir à la retraite.

M. PERNOT : On souhaite développer la polyvalence dans les emplois de direction comme nous l'avons fait par exemple pour Philippe BALDASSARI. Mme HAGA prendra donc à la fois le poste de directrice des ressources humaines et du service des formalités administratives. Elle s'appuiera sur les compétences des personnes déjà en place dans chacun de ces deux services. Pour ce qui concerne l'accueil, il y aura un nouveau recrutement car la jeune Judicaëlle MULLER sera employée à la bibliothèque. Il y aura également un recrutement à l'Etat Civil en fonction de ce que l'Etat nous demandera pour la mise en place des nouvelles cartes d'identité. Nous sommes en train de réaménager les bureaux du rez-de-chaussée pour avoir un service plus performant pour l'accueil du public. Le départ de Gilberte DEPIERRE est donc anticipé.

M. DUPREZ : Il y aurait donc une direction commune et un recrutement à l'Etat Civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier en ce sens le tableau des effectifs du personnel communal.

. Cité Javel ; convention avec la CARSAT Franche-Comté :

Rapporteur : Mme BAUD

A la suite de la rénovation de l'Hôtel de Ville et la réaffectation des espaces du rez-de-chaussée du bâtiment, les permanences des administrations et organismes divers qui se tenaient en Mairie ont été transférées en début d'année à la Cité Javel. ; chaque Conseiller Municipal ayant reçu un tableau récapitulatif.

La CARSAT de Bourgogne/Franche-Comté (ancienne Caisse d'Assurance Maladie CRAM) qui tient une permanence quatre lundis et deux mercredis par mois de 9 H 20 à 12 H et de 13 H 20 à 15 H 20 propose de passer une convention avec la commune.

Cette convention, qui reprend les obligations de chacune des parties telles qu'elles existent aujourd'hui, d'une durée d'une année, serait renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation après préavis d'un mois.

Après avis favorable de la commission Administration Générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention à passer avec la CARSAT de Bourgogne/Franche-Comté et autorise le Maire à la signer.

. *Bâtiment communal rue Victor Bérard; protocole d'accord avec la société "Vector Immobilier" :*

Rapporteur : M. PERNOT

Le 13 octobre 2011, le Conseil Municipal a pris acte de la restitution, par la Région de Franche-Comté, de l'immeuble communal situé rue Victor Bérard (ancienne usine JOUEF) qui avait été mis à disposition de l'Education Nationale dans le cadre des lois de décentralisation de 1982.

A compter de cette date, l'affectation de cet immeuble s'est posée et il a été envisagé de prendre contact avec un cabinet de promotion immobilière pour destiner les locaux à un usage administratif et (ou) commercial.

C'est ainsi que la société VECTOR, contactée à cet effet, étudie un projet pour réhabiliter le bâtiment afin de l'acquérir et de le restituer (ou de le louer) ensuite, sous forme de lots, en copropriété, à diverses administrations ou organismes consulaires.

Dans cette perspective, VECTOR souhaite conclure un protocole d'accord avec la commune, protocole qui lui assure la vente ultérieure de l'immeuble, au prix de 500.000 € prix des Domaines, avant la fin de l'année pour le cas où sa destination s'avérerait acquise.

Les commissions de l'Aménagement du Territoire Urbain et de l'Administration Générale, réunies le 22 mai dernier, ont émis un avis favorable à ce projet.

M. DUPREZ : Il est nécessaire de donner quelques informations au Conseil Municipal sur ce que pourrait devenir ce bâtiment.

M. PERNOT : J'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'entreprise VECTOR lors de la venue de Pôle Emploi à CHAMPAGNOLE car c'est cette société qui loue à Pôle Emploi le bâtiment qui vient d'être construit. Je leur ai demandé s'ils pouvaient réhabiliter un bâtiment comme celui de la rue Victor Bérard. Pour eux, c'est une réhabilitation qui peut être très intéressante. Je ne voyais pas quelle utilisation on allait pouvoir faire de ce bâtiment qui allait représenter une charge pour la ville. Il fallait lui trouver une destination avant qu'il soit trop délabré et qu'on ne puisse plus rien en faire.

J'ai recensé les besoins dans la cité des organismes qui recherchaient des locaux et ce bâtiment pourrait intéresser le centre de gestion, la communauté de communes et la chambre d'agriculture mais je ne veux pas m'avancer sur aucun de ces trois acquéreurs potentiels. La société VECTOR a fait une étude et validé le projet. Aujourd'hui, il s'agit de donner notre accord pour garantir la vente du bâtiment à 500.000 €, ce qui va permettre d'engager les discussions.

. Immeuble rue Baronne Delort ; vente à la SCI "ADANA" :

Rapporteur : M. PERNOT

En 2003, dans la perspective de l'aménagement du futur carrefour à la jonction des rues Baronne Delort, Edouard Herriot et de l'avenue de la Gare, la commune s'est rendue acquéreur, pour la somme de 78.600 €, d'une maison d'habitation et de deux garages alors estimés à 93.000 € par le service des Domaines.

Cet immeuble était voué à la destruction afin d'aménager un éventuel square à cet endroit. Le projet n'a jamais abouti.

La maison, avant d'être proposée comme local de réunion à l'association des ressortissants de nationalité turque de la ville, a été loué à des particuliers de novembre 2005 au 15 décembre 2008 (loyers de 15000 € durant cette période).

L'immeuble, difficile à chauffer, est demeuré inoccupé et s'est rapidement dégradé. Proposé à la vente depuis environ deux années, aucun acheteur ne s'est manifesté.

Le 29 février 2012, le cabinet immobilier "SWIXIM" a fait une offre d'achat pour le compte de la SCI "ADANA" dont le gérant est Monsieur Dominique ARRAGON, domicilié 15 rue du Soudan à ANDELOT-EN-MONTAGNE, pour un montant de 48000 €

Compte tenu de son état de dégradation, l'estimation des Domaines est de 45.000 €

La commission de l'administration générale, réunie le 22 mai dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Ce bâtiment avait autrefois été acheté avec l'idée de le détruire avec les maisons situées à côté.

M. SAILLARD : On a dans ce secteur du bâti continu des deux côtés de la route, ce qui donne un effet de rue qui permet de ralentir la vitesse. Voilà pourquoi ces constructions n'ont pas été rasées et la ville se retrouve donc avec ce bâtiment.

M. PERNOT : Le service des Domaines l'avait estimé au départ à 93.000 € et on l'avait acheté 78.600 €. La ville a récupéré ensuite 15.000 € de loyers et on le revend 48.000 €. On va donc récupérer sur ce bâtiment 63.000 € de recettes. Si on estime le garage, on arrive même à 73.000 €. On ne s'en tire pas trop mal. Si nous n'avions pas écouté Guy SAILLARD, nous aurions dû payer en plus la destruction des bâtiments. Je pense que Guy SAILLARD a eu raison de vouloir conserver cette ligne urbanistique.

M. DUPREZ : On a bien compris que tout va toujours bien. Que veut faire la SCI ADANA ?

M. PERNOT : Les responsables veulent ouvrir une vitrine en bas et faire des logements à l'étage.

M. OLIVIER : Que devient le deuxième garage ?

M. PERNOT : La ville en est propriétaire et il est loué.

M. DUPREZ : Comment se fait la publicité lors de la vente des bâtiments communaux ? Est-ce que le public est informé ?

M. PERNOT : Ce bien a été proposé à la vente dans les agences immobilières.

M. BOUVET : Il y a eu également une affiche pendant quelques mois sur la maison.

Mme GUICHARDIERE : Il n'y a pas d'affichage sur le tableau de la Mairie ?

M. BOUVET : Ce bâtiment est réellement une ruine.

M. DUPREZ : Je pense qu'il serait nécessaire pour nous tous que la procédure de mise en vente des bâtiments communaux soit plus claire et plus transparente pour éviter d'entendre certaines choses.

M. PERNOT : Je vous rappelle que lorsqu'on veut vendre un bien, on doit prendre une délibération du Conseil Municipal. La commune s'est adjoint la compétence d'une agence immobilière. Nous ne vendons pas souvent d'autres biens mis à part des parcelles dans les lotissements et les procédures sont publiques.

M. DUPREZ : On a déjà passé au Conseil Municipal des ventes qui ont suscité quelques questions de la part de la population. C'est pour éviter ce genre de questions que nous souhaitons la plus grande transparence. Il serait bon pour l'ensemble du Conseil Municipal que la procédure de vente soit claire et transparente pour l'ensemble des citoyens. Me suis-je bien fait comprendre ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le protocole d'accord entre la société VECTOR et la commune concernant l'immeuble situé rue Victor Bérard et autorise le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de céder à la SCI "ADANA" l'ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation (section AE n° 18) et un garage (section AE n° 20) le tout pour un montant de 48.000 € et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, étant précisé que les dispositions de la délibération du 21 janvier 2010 relative à la location de l'immeuble sont annulées.

. Attribution de subventions :

Rapporteur : Mme BAUD

Sur proposition de la commission de l'Administration Générale, réunie le 22 mai dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 200 € pour remplir les missions de l'association (conserver la mémoire des soldats "Morts pour la France", entretien des tombes, devoir de mémoire).

- Ecole du Chat d'ARBOIS : 120 € pour le suivi des chats errants sur la commune.

. Camping municipal ; convention d'exploitation du bar-restaurant :

Rapporteur : M. PERNOT

Suite à un mauvais résultat financier pour la saison estivale 2011, en raison notamment des mauvaises conditions météo, Monsieur Denis KESSAREFF a informé la Commune de sa volonté de ne pas reprendre la gestion du bar-restaurant du camping pour la saison 2012.

Par lettre en date du 3 avril 2012, Madame Lucie HARKINS propose sa candidature pour exploiter cet établissement.

Madame HARKINS et son époux travaillent depuis de nombreuses années dans le secteur de la restauration et disposent par conséquent d'une solide expérience dans ce domaine.

M. DUPREZ : Que font actuellement Mme HARKINS et son mari ?

M. PERNOT : Ils ont déjà ouvert le restaurant.

Mme BAUD : Ils ont tenu des restaurants en Corse et en Savoie. Vous pourrez tous venir manger au restaurant le Boyse après le tirage du jury d'assises le 6 juin prochain moyennant la somme de 20 €

M. DUPREZ : Sur le principe, cela ne nous dérange pas mais ce qui nous dérange c'est que le sujet soit évoqué au Conseil Municipal alors que les intéressés sont déjà installés.

M. PERNOT : Le problème est que nous n'avions personne et qu'il fallait ouvrir. J'ai eu un coup de téléphone de M. Jean-Claude BURTIN à ce sujet. Il y a des opportunités qu'il ne faut pas laisser passer car M. et Mme HARKINS étaient en même temps en négociations pour reprendre un restaurant en Savoie.

Pour ce qui concerne le respect du Conseil Municipal auquel fait allusion M. DUPREZ, j'ai souvent refusé de parler de certains sujets pour lesquels le Conseil Municipal n'avait pas encore donné son avis. Cette règle, il faut parfois savoir la dépasser pour ne pas priver la ville de certaines opportunités comme dans le cas présent.

Mme GUICHARDIERE : On peut quand-même se poser la question.

M. PERNOT : J'ai quand-même demandé à M. et Mme HARKINS de n'engager aucun frais avant le vote du Conseil Municipal et je comprends tout à fait votre remarque.

M. SAILLARD : Il faudrait peut-être faire un Conseil Municipal spécial... Ce serait le comble de la "connerie".

M. DUPREZ : En matière de "connerie", nous n'avons pas de leçons à recevoir.

M. PERNOT : On est tous des experts.

Après avis favorable de la Commission de l'Administration générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retenir la candidature de Madame Lucie HARKINS pour l'exploitation du bar – restaurant du camping municipal pour la période estivale 2012 ;

- d'approuver la convention prévoyant la mise à disposition des installations en contrepartie d'un loyer de 4000 €H.T. pour la saison ;

- d'autoriser le Maire à la signer et à effectuer les démarches nécessaires.

- de résilier la convention passée avec Monsieur Denis KESSAREFF le 28 avril 2010.

. Camping municipal ; convention d'exploitation du snack-bar :

Rapporteur : M. PERNOT

Monsieur Denis KESSAREFF ne souhaite pas reprendre la gestion du snack-bar du camping municipal.

Par courrier en date du 29 mars 2012, M. Jean-Claude BURTIN, résidant 103, impasse de la Crête à Sapois, a proposé sa candidature.

Une convention serait établie pour la durée de la saison.

Le tarif de location est fixé à 600 euros HT.

Après avis favorable de la commission Administration Générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 5 voix contre (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. DUPREZ, OLIVIER), décide :

- de retenir la candidature de Monsieur Jean-Claude BURTIN pour l'exploitation du snack-bar du camping municipal ;

- d'approuver la convention prévoyant la mise à disposition des installations pour la saison estivale 2012, en contrepartie d'un loyer de 600 €H.T. par saison et d'autoriser le Maire à la signer ;

- de résilier la convention passée avec Monsieur Denis KESSAREFF pour l'année 2012.

. Camping municipal ; convention pour la vente de pain :

Rapporteur : M. PERNOT

Comme chaque année, une convention est conclue entre la Ville de CHAMPAGNOLE et un exploitant pour la vente de pain au camping du 1^{er} juin au 15 septembre. Pour l'année 2012, cette convention sera signée avec Monsieur et Madame CHAGROT.

Cette convention prévoit que :

- du 1^{er} juin au 4 juillet au plus tard et du 23 août au 15 septembre, la vente de pain pourra être réalisée avec le véhicule de tournée de l'exploitant.

- en dehors de ces périodes, la vente de pain sera effectuée, chaque jour de 8h à 12h, dans le chalet implanté dans la zone camping/piscine.

En contrepartie de la mise à disposition du chalet, l'exploitant devra s'acquitter d'une location forfaitaire de 600 €H.T.

Après avis favorable de la commission Administration Générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ladite convention à conclure avec Monsieur et Madame CHAGROT pour la période allant du 1^{er} juin au 15 septembre 2012 et autorise le Maire à la signer.

. Convention d'occupation de la Base de la Roche :

Rapporteur : Mme BAUD

Le 21 janvier 2010, après avoir obtenu les explications nécessaires demandées lors de la séance du 17 décembre précédent, le Conseil Municipal approuvait la convention à passer avec l'association "Signes de Piste", domiciliée 90 rue de la Ruelle 78520 SAINT-MARTIN-LA-GARENNE, pour l'occupation, six semaines durant la période estivale en 2010 et 2011, de la Base de la Roche, en contrepartie d'un loyer hebdomadaire de 1500 €

Cette convention est renouvelable en 2012 et l'association a fait connaître son intention d'organiser, comme les années précédentes, des séjours de vacances s'adressant à des enfants de la région parisienne âgés de 6 à 12 ans partant par le biais des municipalités adhérentes.

L'occupation en 2012 se fera du 6 juillet au 16 août.

La location de la base à cette association s'est effectuée dans de bonnes conditions et la commission de l'administration générale propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler la convention à passer en 2012 avec l'association "Signes de Piste" pour la location estivale, durant six semaines, de la Base de la Roche, en contrepartie d'un loyer hebdomadaire de 1600 € étant précisé que cette convention sera renouvelée par tacite reconduction chaque année, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, après préavis de six mois, et d'autoriser le Maire à la signer.

JEUNESSE, ANIMATION, COMMUNICATION :

. Attribution de bourses jeunes :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Deux demandes de bourses « Projets Jeunes » ont été reçues par les services de la commune.

La première concerne Mademoiselle VUILLERMET Clémence, âgée de 21 ans, qui a réalisé une action humanitaire en Inde fin janvier 2012.

L'action consistait à travailler dans la région de MADRAI auprès d'enfants handicapés ainsi qu'à collaborer avec une entreprise en vue de se perfectionner en anglais. Le budget total s'élevait à 4 390 €

La deuxième demande a été déposée par Mademoiselle MATHIEU Charlotte.

Elle envisage de réaliser une mission humanitaire au Bénin, en Afrique, avec l'appui logistique de l'association « Coup de cœur pour le Bénin » du 1^{er} au 18 août prochain.

Sa mission consistera à faire découvrir la culture française à des enfants de 5 à 15 ans résidant à KOALI à l'aide de jeux, de chants ou de contes et de matériel audiovisuel.

Une correspondance est prévue avec des enfants de l'école du Boulevard. Le budget total du projet s'élève à 2 897 €

Au regard des projets présentés par les candidats, les membres de la commission "Jeunesse, Animation et Communication" proposent d'attribuer une bourse de 800 € à chacun des demandeurs.

M. DUPREZ : Pourquoi certains jeunes reçoivent 800 € et d'autres 600 € ?

M. DUSSOUILLEZ : On essaie de se baser sur le coût du voyage. Dans les cas présents, le voyage s'élevait à environ 1000 €

M. DOUARD : Est-ce qu'il y a un retour en terme de compte-rendu ?

M. DUSSOUILLEZ : Nous avons déjà pu avoir le compte-rendu de certains projets au Conseil Municipal en fonction de l'ordre du jour. Il y aura en outre un stand lors du prochain forum des associations.

M. PERNOT : On pourrait réserver une séance exclusivement pour ces comptes-rendus.

M. BINDA : Les comptes-rendus pourraient également figurer sur le site internet.

M. DUPREZ : J'avais demandé si l'on pouvait mettre sur le site de la ville la chanson de CHAMPAGNOLE. Il me semble que cela n'a pas été fait.

M. PERNOT : Il faut trouver un chanteur.

M. DUPREZ : Au moins les paroles et la musique. On pourra la faire jouer par la nouvelle harmonie municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'octroi de ces bourses.

. Demandes de subventions :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Pour l'année 2012, la ville de CHAMPAGNOLE sollicite les services de l'Etat pour compléter le financement de ses actions menées par le service municipal "Champa Loisirs" dans le cadre des programmes suivants :

1) Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière avec une action intitulée « les jeunes et les bénévoles usagers de la route » qui comprendra lors du Forum des Associations du 22 septembre 2012 :

- l'organisation d'un stand Sécurité Routière avec la présence de la Gendarmerie, de la Police Municipale et de l'association de Sécurité Routière,
- une information sur les infractions et le permis à points,
- la remise d'un kit sécurité à chaque responsable associatif comprenant : 1 raclette à glace, 1 éthylotest, 1 appareil de mesure d'usure des pneus, 1 lampe, 1 gilet, 1 couverture de survie,
- le contrôle de l'éclairage des 2 roues des 9/13 ans et la remise d'un kit comprenant éclairage et gilet,
- l'installation ponctuelle d'un radar mobile d'info vitesse aux abords d'établissements scolaires.

La demande de subvention s'élève à 1 400 € pour un budget de 2 400 €

2) Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance avec deux actions issues du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- la reconduction de l'action de médiation avec le recrutement pendant les congés scolaires de médiateurs en partenariat avec le Foyer Jurassien et l'Office Public de l'Habitat. La demande de subvention s'élève à 4 000 € pour un budget de 28 900 €
- l'organisation d'une demi-journée de formation en direction de seniors pour la protection de leur habitat. La demande de subvention s'élève à 700 € pour un budget de 1 400 €

3) Le Contrat d'Objectif Jeunesse avec trois actions :

- l'organisation des Chantiers d'Eté s'adressant aux 16/25 ans. La demande de subvention s'élève à 4 000 € pour un budget de 28 930 €
- l'organisation d'un séjour à PARIS pour les 13/16 ans du 23 au 27 juillet. La demande de subvention s'élève à 1 500 € pour un budget de 7 085 €
- l'organisation d'un camp à la Base de Loisirs de Bellecin pour les 9/15 ans du 30 juillet au 3 août. La demande d'une subvention s'élève à 1 000 € pour un budget 6 874 €

Les membres de la commission approuvent les demandes de subventions sollicitées auprès des services de l'Etat.

La commission "Jeunesse, Animation et Communication" réunie le 2 mai 2012 a émis un avis favorable au programme d'action présenté par le service "Champa'Loisirs".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve ce programme d'actions,
- décide de solliciter les aides financières sus-visées,
- autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

. Attribution de subvention :

Rapporteur : Monsieur DUSSOUILLEZ

CHAMPAGNOLE RUGBY a organisé la troisième édition du Festival "POP'OPPIDUM" le 26 mai. . Le festival s'est ouvert par trois concerts gratuits sur le parvis de l'Oppidum dès 17 H pour se poursuivre avec la diffusion de six groupes musicaux dont deux groupes renommés de 20 H à 2 H 30 dans la grande salle de l'Oppidum. Le tarif d'entrée est fixé à 17 € ou à 13 € si les places sont retirées avant la soirée.

Le club s'est adjoint les services de l'association Troll's Production qui est spécialisée dans la programmation de ce type de manifestation.

La subvention sollicitée s'élève à 1 300 € pour un budget total de 12 750 €

M. BINDA : La soirée s'est bien déroulée (450 entrées environ). On aurait malgré tout souhaité 100 entrées de plus. On pensait attirer plus de monde avec le groupe "La Phase". C'est assez difficile d'organiser un festival à CHAMPAGNOLE. Malgré tout, sur le plan financier, le club rentre dans ses frais.

Mme GUICHARDIERE : Je voulais remercier le club de rugby car d'après les jeunes, la prestation était de grande qualité.

M. PERNOT : Une rave party s'est déroulée le même jour sur un terrain de Monsieur BANDERIER à Taravent. J'ai demandé à la gendarmerie d'intervenir car de nombreux habitants de la ville se sont plaints. On m'a répondu qu'il n'y avait rien à faire car le propriétaire avait donné son accord et il y avait moins de 500 personnes.

M. BINDA : Nous organisons une manifestation qui nous coûte 12.000 € et en même temps nous avons une contre-manifestation qui nous fait du tort.

M. PERNOT : Je ne pense pas que cette rave party ait enlevé des participants à la soirée du rugby car ça ne touche pas les mêmes personnes mais elle a jeté le discrédit sur le club car certaines personnes ont fait des amalgames entre les deux.

Mme BAILLY : J'ai téléphoné aux gendarmes parce que j'étais d'astreinte ce samedi. Ils m'ont dit également qu'ils ne pouvaient rien faire car le propriétaire était d'accord et que la soirée était organisée. Par contre, la gendarmerie a dû faire des contrôles à la sortie de la manifestation.

M. PERNOT : Je ne suis pas d'accord sur le principe car n'importe qui peut organiser une rave party.

Mme GUICHARDIERE : Pour en revenir à la soirée "Pop'Oppidum", les tarifs devaient normalement être de 13 € si les places étaient prises avant la soirée. J'ai acheté des places à SUPER U et je les ai payées 14,80 €

M. DUPREZ : La soirée du rugby était très bien mais il faudra dire aux organisateurs qu'on ne colle pas les affiches sur les panneaux électoraux.

M. BOUVET : Pour en revenir à la subvention de 1300 € il faut modifier la somme prévue initialement dans le contrat d'objectif. En effet, après le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons dû mettre en place des conventions d'objectif car les subventions étaient supérieures à 23.000 € Il faut donc prendre un avenant pour augmenter de 1300 € la subvention initialement prévue pour le club de rugby.

M. PERNOT : Je ne suis pas d'accord avec ce contrat d'objectif. Je vais faire un courrier à ce sujet à la Chambre Régionale des Comptes. Le contrat d'objectif concerne les objectifs sportifs. Il s'agit là d'une mission d'animation. Nous interrogerons donc la Chambre Régionale des Comptes pour savoir si de telles missions entrent dans le contrat d'objectif.

M. BOUVET : Il s'agit de la même caisse pour le club. La Trésorerie ne paiera pas la subvention si nous ne prenons pas cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission "Jeunesse, Animation et Communication" réunie le 2 mai 2012, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix (M. BINDA ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer à CHAMPAGNOLE RUGBY une subvention de 1300 € pour l'organisation du festival "POP'OPPIDUM",

- de modifier la somme fixée dans le contrat d'objectif du 4 avril 2011 conclu entre le club et la commune,

- d'approuver l'avenant correspondant et d'autoriser le Maire à le signer.

. **Rémunération des animateurs saisonniers des accueils de loisirs** :

Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission "Jeunesse, Animation et Communication" réunie le 2 mai dernier, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier comme suit les vacations journalières des animateurs saisonniers employés au Centre Aéré, à Champa'Sports et à Champa'Ados :

	Année 2011	Proposition 2012
Animateur titulaire B.A.F.A.	45 €	47 €
Animateur stagiaire B.A.F.A.	39 €	40 €
Animateur non diplômé	34 €	35 €
Animateur exerçant les fonctions de directeur adjoint	49 €	50 €
Directeur B.E. STAPS	54 €	55 €
Vacation nuit	22 €	22 €
Animateur stagiaire bourse B.A.F.A.	19 €	20 €

M. DUPREZ : Pourquoi certaines catégories augmentent tandis que d'autres ne changent pas ?

M. DUSSOUILLEZ : C'est une question de compétences. L'évolution concerne surtout les personnes les plus diplômées.

DEVELOPPEMENT CULTUREL :

. Convivium Choral Chœur des Roches ; signature de la convention et attribution de subvention :

Rapporteur : Mlle MARTIN

Du 5 au 8 juillet 2012, le Chœur des Roches, ensemble polyphonique jurassien, organise la deuxième édition du « Convivium Choral ». Cet événement musical poursuit un double objectif :

- Permettre d'instaurer une rencontre annuelle entre les différents chœurs d'hommes du département et au-delà.
- Faire découvrir des lieux remarquables du patrimoine jurassien, adaptés à une acoustique « a capella ».

Cette année, le Convivium Choral proposera 12 concerts de chœurs amateurs et 4 concerts du chœur invité d'honneur « Vox Belarus », composé de 8 chanteurs professionnels Biélorusses.

Il a été proposé à la Ville de Champagnole d'accueillir un des concerts. Il se déroulera le samedi 7 juillet, à 20h30, en l'église Saint-Cyr– Sainte-Julitte. Le chœur retenu pour se produire à Champagnole est « Les Copains de Chartreuse ».

Une convention a été transmise à la Ville. Cette dernière rappelle les obligations incombant à chaque partie en termes techniques et de communication.

Le coût demandé à la Ville pour cette prestation musicale est de 1 500 euros. Il englobe les frais d'organisation, de communication, d'édition et de déplacements engagés par le Chœur de Roches pour mettre en place ce concert.

La Commission Développement Culturel, réunie le mardi 22 mai, a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à le signer
- de voter l'attribution d'une somme de 1 500 euros au Convivium Choral s'inscrivant dans le cadre des frais engagés par le concepteur pour la mise en place de cet événement.

. Attribution de subventions :

Rapporteur : Mlle MARTIN

Sur proposition de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 22 mai 2012, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'Harmonie Municipale de Champagnole :

une subvention de fonctionnement de 10 800 euros, représentant 50 % du montant total de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville, au titre de l'année 2012. Suite à un exercice budgétaire 2011 déficitaire, l'Harmonie Municipale sollicite le paiement partiel de sa subvention afin de pouvoir honorer le paiement des frais de mise à disposition de son Directeur.

une subvention exceptionnelle de 2 200 euros pour l'achat de nouvelles tenues pour les musiciens de l'Harmonie Municipale. L'exercice 2011 fait apparaître un déficit de 6 385 euros dû essentiellement aux frais engagés pour la réception du Musikverein en avril 2011 et à l'achat de nouvelles tenues, pour un montant de 4 300 euros. L'Harmonie Municipale, afin de couvrir ces deux dépenses, a utilisé sa trésorerie et la vente d'un piano. Ces dispositions s'avèrent insuffisantes.

- à l'association des « Amis des Orgues du Haut-Jura » :

une subvention de 500 euros pour l'organisation de la 16^{ème} édition des Estivales des Orgues du Jura dont le concert d'ouverture aura lieu en l'église de Champagnole le 29 juillet.

M. DUPREZ : J'espère que la subvention de l'harmonie est un solde de tout compte. Comme il y aura un directeur commun et de nouvelles orientations, les subventions ne seraient pas nécessaires.

M. PERNOT : Il y aura une nouvelle dynamique, plus de musiciens sur les rangs et moins besoin de renforcer les pupitres en cas de manifestations.

AFFAIRES SPORTIVES :

. Attributions de subventions :

Rapporteur : Mme BAILLY

Sur proposition des membres de la Commission des Affaires Sportives, réunis le 10 mai dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix contre (M. OLIVIER) concernant l'association "Jurazimut", décide d'attribuer les subventions suivantes :

- au titre des subventions de fonctionnement et de communication :

o Clubs de compétition :

	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2012	Subvention versée en 2011
Amicale Boule Champagnolaise	271.59 €		271.59 €	233.32 €
Archers du Mont-Rivel	333.11 €		333.11 €	385.30 €
Association Cycliste Champa.	343.17 €		343.17 €	290.29 €
Basket Club Champagnole	3 303.96 €	4 711.04 €	8 015.00 €	8 015.00 €
Boxing Fitness Champagnole	388.74 €		388.74 €	228.12 €
Carreau Champagnolais	415.74 €		415.74 €	409.20 €
Champa' Bad	590.45 €		590.45 €	580.11 €
Champagnole Hand Ball	2 447.13 €	4 413.87 €	6 861.00 €	6 861.00 €
Champagnole Rugby	6 088.95 €	34 080.05 €	40 169.00 €	40 169.00 €
Escrime	533.47 €		533.47 €	0.00 €
Entente Jura Centre Athlétisme	1 377.05 €	561.41 €	1 938.46 €	1 938.46 €
Football Club Champagnole	6 485.48 €	30 739.52 €	37 225.00 €	37 225.00 €
Gym Passion	1 045.83 €		1 045.83 €	1 233.49 €
Judo Club Champagnole	2 698.27 €		2 698.27 €	2 015.86 €
Tennis Club	1 655.65 €		1 655.65 €	1 465.03 €
Tir Sportif	598.34 €		598.34 €	215.50 €
Twirling Club Les Campanelles	223.06 €		223.06 €	255.68 €
TOTAL	28 799.99 €	74 505.89 €	103 305.88 €	101 520.36 €

o Clubs de loisirs :

	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2012	Subvention versée en 2011
Argonautes du Jura	150.00 €		150.00 €	150.00 €
Aïkido	150.00 €		150.00 €	
Association Paintball Champa.	150.00 €		150.00 €	150.00 €
Champa Tonus Club	150.00 €		150.00 €	150.00 €
Champagn'éole	150.00 €		150.00 €	150.00 €
Club Rando	150.00 €		150.00 €	150.00 €

Kute Michi	150.00 €		150.00 €	
Tonic Attitude	150.00 €		150.00 €	150.00 €
Total	1 200.00 €		1 200.00 €	900.00 €

- au titre des subventions dites évènementielles :

- o 500 € et 2000 € pour l'organisation par l'association Jurazimut de la 7^{ème} édition du Trail des Bosses et de la 14^{ème} édition du Raid nature Jura'4'Pattes.

M. OLIVIER : Pour ce qui concerne les manifestations de Jurazimut, je voudrais bien savoir combien de Champagnolais y participent. Est-ce que les organisateurs ne pourraient pas trouver une autre ville que CHAMPAGNOLE ?

M. PERNOT : Les responsables sont de CHAMPAGNOLE.

M. SAILLARD : Ce qu'on peut leur reprocher c'est que lorsqu'ils organisent leur repas annuel, ils ne choisissent pas un restaurant à CHAMPAGNOLE.

. *Tour cycliste de Franche-Comté ; participation de la Commune aux frais d'organisation* :

Rapporteur : Mme BAILLY

Le 19 mai dernier, la Commune de Champagnole a accueilli le départ de la 3^{ème} étape du 33^{ème} Tour cycliste de Franche-Comté reliant Champagnole à Salins-les-Bains. Considérée par beaucoup comme une des plus belles courses du calendrier amateur français, elle s'est déroulée cette année du 17 au 20 mai avec 5 étapes :

- BELFORT – LE LOCLE
- MONTBENOIT – LES ROUSSES
- CHAMPAGNOLE – SALINS-LES-BAINS
- BESANÇON – VESOUL
- LUXEUIL-LES-BAINS – LA PLANCHE DES BELLES FILLES

La notoriété croissante de cette compétition garantit ainsi d'avoir un plateau sportif de qualité composé des plus belles équipes de DN1 françaises et d'équipes étrangères de renom (Belgique, Suisse et une franco-japonaise). Pour cette édition, une vingtaine d'équipes, soit environ 120 cyclistes, étaient engagées dans la course.

En 2012, le Tour de Franche-Comté était placé sous la thématique des Parcs Naturels. Il a pu ainsi mettre en valeur les différents savoir-faire et le patrimoine naturel de la région.

Cette manifestation s'inscrit pleinement dans la dynamique instaurée par la Ville d'accueillir des événements sportifs de qualité, laquelle s'est traduite en septembre 2011 par le départ d'une étape du Tour de l'Avenir.

La participation financière de la Ville de Champagnole s'élève à 3 000 euros.

La Commission Affaires sportives, dans sa séance du 10 mai, a étudié la demande de participation et a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une somme de 3 000 euros à l'Association Tour Cycliste de Franche-Comté, responsable de cette compétition, au titre de la participation de la Ville de Champagnole aux frais d'organisation.

. **Présentation du projet de complexe sportif des Louataux :**

Rapporteur : M. PERNOT

Le projet de complexe sportif des Louataux a été suspendu pendant environ deux ans en raison de prescriptions archéologiques. Les études ont finalement pu reprendre cet hiver. Plusieurs réunions de travail sont intervenues avec les utilisateurs et la commission des affaires sportives a approuvé récemment le plan définitif.

Pour rappel, le projet comprend :

- deux terrains de football en gazon synthétique ;
- deux terrains de rugby en gazon naturel ;
- une piste d'athlétisme ;
- un espace tir à l'arc ;
- un bâtiment vestiaires et locaux techniques ;
- parking et VRD.

Les subventions sollicitées sont en cours d'instruction. Le permis d'aménager a été déposé. La consultation d'entreprises est en cours. Il conviendra de procéder à l'attribution des marchés dans la séance du mois de juin.

Je précise que le stade honneur restera bien aux Aciéries pour le rugby et au stade Léo Lagrange pour le football. Par contre, les espaces libérés reviennent en réserves foncières. Sur le stade de la Champagnolaise, nous avons le projet de la nouvelle gendarmerie.

Normalement, les terrains d'entraînement des clubs de rugby et de football seront terminés fin 2012. L'annexe du stade honneur de football sera également rendu à l'espace public. On ne va pas continuer à entretenir des stades anciens alors qu'on en construit des neufs. Petit à petit, le stade André Socié, qui n'est plus conforme à des utilisations sécurisées pour le sport, reviendra également à l'espace public et il faudra réfléchir à son devenir.

M. LAITHIER : Le complexe sportif se situe sur un espace d'environ 70.000 m² cerné par la rue Léon Blum, la voie ferrée, la zone industrielle, la RN 5 et le collége.

Le plan général d'aménagement vous a été diffusé. On retrouve les différents terrains : terrain synthétique principal, piste d'athlétisme, deuxième terrain synthétique, bâtiment central, vestiaires, sanitaires, locaux techniques et parkings. Pour des raisons économiques, la consultation d'entreprises est faite au moyen d'un marché global, même si les travaux sont effectués sur deux ans. Le marché sera approuvé dans sa globalité et scindé en plusieurs périodes d'exécution. Nous allons commencer par le terrain synthétique d'entraînement pour le foot, puis les bâtiments sanitaires, la voirie et les divers réseaux. On enchaînera ensuite avec le terrain en gazon naturel d'entraînement du rugby. On avait prévu un terrain de rugby cette année et l'autre en 2013 mais pour des raisons techniques ils

seront peut-être réalisés plus rapidement. On finira par le terrain synthétique le long de la rue Léon Blum et la piste d'athlétisme. Il y a environ 15 mois de travaux jusqu'à la rentrée 2013. Deux lots seront définis :

- lot 1 : infrastructures, aires de jeux, parkings, VRD
- lot 2 : bâtiments.

Au niveau de la consultation, plus de 40 entreprises ont retiré un dossier mais elles vont constituer des groupements comme par exemple les spécialistes du gazon synthétique avec les entreprises de terrassement.

L'ensemble du site est libéré des contraintes archéologiques, ce qui permet d'utiliser les surfaces qui avaient au départ été exclues du projet. Nous avons eu au moins quatre ou cinq versions différentes pour ce projet avant d'arriver à celle qui semble répondre à tous les besoins exprimés. Les terrains seront éclairés parce qu'ils accueilleront des entraînements en soirée. Rien que pour l'éclairage, le budget est de 150.000 € Le bâtiment est composé de 10 vestiaires. Ceux du rugby sont plus grands que ceux du foot. Le choix s'est porté sur une construction de type modulaire, à la fois pour des raisons de rapidité d'exécution et économiques, tout en ayant un bâtiment de qualité. La consultation des entreprises se termine le 15 juin. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, nous allons approuver les marchés. Il faudra ensuite engager les travaux au plus vite avec les entreprises retenues

M. SAILLARD : Par où se fera l'accès au futur complexe nautique ?

M. LAITHIER : Un espace réservé est prévu pour l'accès au complexe nautique.

M. DUPREZ : Il faut raisonner sur la globalité du projet. Ce soir on ne nous montre qu'une partie du dossier.

M. LAITHIER : C'est la partie pour laquelle la ville est maître d'ouvrage.

M. DUPREZ : On doit intégrer la totalité du projet pour en comprendre l'économie, même si cela dépasse nos compétences. La rue Léon Blum va être saturée.

M. PERNOT : Concernant la rue Léon Blum, une réflexion est engagée pour définir d'autres modalités d'accès à l'espace sportif et au collège, que ce soit par le rond-point de la route de SYAM ou par l'éventualité de reprendre le pont qui mène à l'ancienne décharge. Il y a différentes pistes sur lesquelles on devra se pencher. Si l'on attend d'avoir les réponses à ce genre de questions pour avancer, on y sera encore dans quelques années parce malgré le changement on risque d'être freiné au niveau de l'Etat par rapport à la gestion de la déviation.

Je tiens à vous rassurer quand-même parce que l'utilisation de ces terrains n'entraînera pas de mouvements spectaculaires sur la rue Léon Blum. Nous aurons des entraînements qui vont se succéder au lieu d'avoir tout le monde en même temps. Ceci étant, on engage toutes les études en parallèle tout en cherchant de nouvelles solutions d'accès pour le confort des habitants de la rue Léon Blum et pour faciliter l'accès sur le site.

M. DUPREZ : Pour comprendre l'économie du projet, il faut le voir dans sa globalité. La communauté de communes va s'occuper du complexe nautique sans voir le reste du dossier.

M. PERNOT : C'est difficile de présenter le bassin nautique au Conseil Municipal alors que le Conseil Communautaire ne l'a pas encore examiné. Vous seriez le premier à me le faire remarquer si je l'avais fait.

M. DUPREZ : Question technique : est-ce que la piste d'athlétisme est aux normes pour organiser des compétitions ? Est-ce qu'il y aura suffisamment de couloirs ?

M. PERNOT : Non.

Mme RAME : C'est dommage.

M. PERNOT : On ne pourra pas organiser de compétitions. Ce n'est pas de mon fait. C'est le Conseil Régional qui a validé l'installation d'un stade à POLIGNY qui n'aurait jamais dû se faire là bas. Il aurait dû se faire sur CHAMPAGNOLE. Ce n'est pas de ma faute. Aujourd'hui, c'est le seul stade qui peut organiser des compétitions officielles et il n'y en a qu'une par an dans le Jura. Ce n'est pas la peine de sauter au plafond en disant c'est dommage. Le Conseil Général et le Conseil Régional réfléchissent pour mettre à disposition des jeunes un équipement d'apprentissage de qualité à CHAMPAGNOLE et c'est le souhait du club. Le stade départemental officiel est à POLIGNY, comme le boulodrome départemental est à MONT SOUS VAUDREY et le dojo départemental à LONS, même si ce n'est pas encore rentré dans les mentalités. On ne peut pas faire un stade de compétition dans chaque ville pour organiser deux ou trois compétitions par an.

Mme GUICHARDIERE : Est-ce qu'on a réfléchi au problème de la voie cyclable car ce serait intéressant d'inciter les gens à venir en vélo pour faire du sport. Il y a beaucoup d'enfants qui se déplacent en vélo dans cette rue. Il faudra penser à cette piste cyclable.

M. PERNOT : Les pistes cyclables m'ont toujours amusé car il faut prendre le problème du début à la fin sinon cela ne sert à rien. On est en train de réfléchir à l'avenue Jean Jaurès qu'il faut sécuriser car ça ne sert à rien de traiter la rue Léon Blum si on ne fait rien avenue Jean Jaurès. Il faut envisager le problème dans sa globalité. Des efforts ont été faits mais il faut également que les usagers les respectent. Je vais d'ailleurs demander aux policiers municipaux de verbaliser les personnes qui utilisent la piste cyclable au centre-ville dans le mauvais sens.

M. DUPREZ : Est-ce qu'on envisage un gardiennage du site du nouveau complexe sportif ou s'il sera en accès libre ?

M. PERNOT : Je souhaite que sur un tel site nous ayons un gardien avec un appartement, peut-être avec la communauté de communes. Pour le moment, l'urgence est de faire le terrain de rugby et les deux terrains synthétiques de foot afin de libérer le stade de la Champagnolaise, ce qui permettra de faire d'autres propositions aux associations turque et portugaise qui devront déménager.

Mme GUICHARDIERE : Vous avez parlé du pont près du collège des Louataux. Il y a toujours cette fameuse barrière défoncée.

M. MIDOL : Cela fait trois ans qu'elle devrait être changée.

M. PERNOT : J'ai déjà envoyé un courrier et fait une réunion à ce sujet.

Mme RAME : Est-ce qu'il y aura assez de places sur le parking quand le complexe sportif sera en service ?

M. PERNOT : Il y aura un parking spécifique pour la piscine.

Je rappelle le phasage du projet :

- 2008-2009 : état des lieux, diagnostic, étude des demandes.

- Mai 2010 : lancement du projet.
- Juin 2010 : marché de maîtrise d'œuvre avec SERIA.
- 27 juillet 2010 au 23 novembre 2010 : réalisation d'un diagnostic archéologique par anticipation.
- Février 2011 : rapport de diagnostic archéologique.
- 25 Juillet 2011 : arrêté préfectoral prescrivant une fouille archéologique préventive.
- Août-Septembre 2011 : consultation d'entreprises agréées.
- 20 octobre au 7 décembre 2011 : réalisation des fouilles archéologiques.
- Janvier 2012 : avant-projet définitif par SERIA.
- Mai 2012 : dépôt du permis d'aménager. Dossier de consultation des entreprises.
- Juin 2012 : choix des entreprises attributaires.

M. LAITHIER : Concernant les sondages archéologiques, 116 sondages ont eu lieu. A l'issue de ce premier diagnostic, la DRAC avait établi une zone de 47.000 m² mais seulement 10.000 m² ont été fouillés, sachant que ces fouilles sont à notre charge et que la durée aurait été encore plus longue.

M. PERNOT : Je trouve inadmissible que ces fouilles soient à notre charge. Ce projet d'envergure est nécessaire car nous avons 350 licenciés au club de foot et environ 200 au rugby qui ont besoin de terrains pour pratiquer leur sport. J'attends de ceux qui ont en charge l'éducation sportive de nos enfants, c'est-à-dire le Conseil Général et le Conseil Régional, une participation pour que les utilisateurs soient bien les financeurs. Les discussions sont en cours. Ce n'est pour ce soir qu'une information et nous n'avons pas à voter ce soir.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce projet.

FINANCES :

. Comptes administratifs 2011 :

Rapporteur : M. BOUVET

Comme de coutume, nous allons étudier les commentaires et la maquette officielle du Compte Administratif 2011.

Vous avez en plus reçu le compte rendu de la commission des finances, et vous avez donc eu tous les renseignements pour étudier cette année nos 10 comptes administratifs.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 2 où figurent les résultats des 10 comptes administratifs 2011.

L'exercice 2011 se termine par un excédent global de 107 743.54 € (490 611.€en 2010).

Comme je l'ai expliqué en commission des finances, la diminution du résultat 2011 provient des budgets annexes des lotissements, qui présentent un résultat négatif, puisque seules les dépenses de viabilisations ont été comptabilisées en 2011.

Lorsque les parcelles seront vendues, ces budgets redeviendront tous excédentaires.

BUDGET DE L EAU (en bleu)

Le budget de l'eau se termine par un excédent de 107 962.96 €

Comme chaque année l'excédent 2011 sera réinvesti en 2012, pour financer les travaux de gros œuvre sur le réseau.

REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D ELECTRICITE (en jaune)

La régie de production d'électricité est excédentaire de 61 247.30 €

La fin des travaux de la seconde centrale photovoltaïque a été soldée en 2011 et le résultat 2011 sera affecté en investissement, pour provisionner l'installation d'une éventuelle seconde turbine.

CAMPING MUNICIPAL (en gris)

Le camping est déficitaire de 14 452.14 €.(excédent de 24 964 €en 2010). Les conditions météo du mois de juillet n'ont pas permis d'équilibrer le budget 2011. Les recettes ont diminué de 25 % par rapport à 2010, les campings de Franche Comté ont vu leur fréquentation baisser de près de 30 %.

M. PERNOT : L'amortissement des chalets ne se fait pas même quand il faut beau.

M. DUPREZ : Il serait temps de commencer la réflexion sur l'avenir du camping. Nous sommes prêts à y participer.

M. BOUVET : Maintenant que le lieu d'implantation de la piscine a été choisi, on va pouvoir avancer.

RESTAURANT MUNICIPAL (en rose)

Le budget du restaurant est excédentaire de 75 357.32 € soit 11 000 €de plus qu'en 2010.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement était de 10 859 €(pour 44 750 €en 2010).

L'équilibre du budget se rapproche donc.

M. PERNOT : C'est une véritable performance. Je félicite ceux qui y ont contribué.

SALLE DE L'OPPIDUM (en vert)

Le budget de la salle des fêtes est excédentaire de 2 552.57 €mais déficitaire de 106 000 € (101 400 € en 2010) déduction faite de la subvention d'équilibre.

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS EN ECLECHES SUD ET LES LIEGETTES

Le budget annexe du lotissement "en Eclesches Sud" est le seul budget excédentaire, car deux parcelles sur quatre ont été cédées en 2011.

Pour les trois autres, les ventes se concluront en 2012.

Lorsque la totalité des lots seront vendus, les budgets seront soldés et les excédents seront reversés sur le budget principal et réservés au financement des futures acquisitions foncières.

BUDGET GENERAL

Le budget général est excédentaire de 108 461 € pour 275 868 € en 2010.

Page 3 et 4, graphiques qui représentent le détail par fonction des dépenses 2011.

Page 5, détail des dépenses d'équipement brut (2 680 762 €).

Le taux de réalisation s'élève à 76 % (61 % en 2010). Ce taux est satisfaisant.

Page 6 et 7, détail des dépenses d'investissement réalisées..

Page 8, évolution des dépenses réelles d'investissement.

L'année 2011 se situe dans la fourchette basse des 10 dernières années.

Nous avons mené à bien la rénovation de la mairie, à la satisfaction de la population.

Comme vous vous en êtes rendus compte lors du vote du budget, nous avons prévu 3.7 millions d'euros de dépenses d'investissement cette année. Il était donc logique d'avoir modéré nos investissements en 2011, afin de préserver notre annuité et notre capacité d'emprunt.

Page 9, détail des recettes d'investissement. On retrouve les dotations classiques comme le FCTVA, l'ex TLE (devenu taxe d'aménagement) les subventions de l'état et des autres collectivités et le recours à l'emprunt.

Ainsi, sur les 1.2 millions d'€ inscrits au BP 2012, nous avons réalisé 900 000 € ce qui préserve notre capacité d'emprunt.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 403 384 €

Page 10, les dépenses réelles ont baissé de 4.46 %, après une diminution de 2.65 % en 2010.

Nous poursuivons nos efforts de réduction de charges.

Pages 12 et 13, détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

Le chapitre 011 a augmenté de 110 000 € par rapport à 2010, l'augmentation provenant pour moitié de factures EDF 2010 payées en 2011 et de dépenses d'entretien de bâtiments et de voies et réseaux supplémentaires pour le reste.

Les charges de personnel ont diminué de 182 000 €, le chapitre 65 a diminué de 55 000 € (réduction de la subvention d'équilibre au restaurant de 34 000 €).

Page 14 et 15, dépenses de personnel (- 2.43 % sur 4 ans). Après une augmentation en 2010, celles ci diminuent en 2011, mais devraient augmenter en 2012 (+ 2 % au BP 2012).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 10 185 056 €.

Le détail figure aux pages 16 et 17.

Les recettes de gestion courantes (chapitre 70) ont diminué de 46 000 € par rapport à l'an passé (moins de remboursement de charges de personnel par la Communauté de Communes CHAMPAGNOLE, Porte du Haut-Jura).

Le chapitre 73 impôts et taxes a augmenté de 94 000 € (avec entre autres + 70 000 € de fiscalité et +17 000 € de droits de mutation).

Ces deux augmentations tendent à prouver que le marché de l'immobilier se reprend (augmentation des bases suite aux nouvelles constructions et des cessions immobilières pour les droits de mutations). Espérons que la tendance se poursuive.

Les dotations et participations ont diminué d'un peu moins de 40 000 €. C'est la baisse de la DGF qui en est la cause, celle-ci ayant diminué de 85 000 € en 6 ans. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous devons impérativement créer (je pense aux surfaces commerciales) et développer (étendre nos lotissements) nos propres ressources pour ne plus dépendre entièrement des dotations d'Etat, qui ne cessent de diminuer depuis 4 ou 5 ans.

Page 18 et 19, évolution de l'annuité de la dette, qui s'élève à 1 215 737 €, soit 70 000 € de plus qu'en 2010.

Cette augmentation provient de l'emprunt de 325 000 € souscrit en 2010 pour financer les travaux d'extension du crédit bail du décolletage jurassien.

Cette annuité supplémentaire est entièrement couverte par l'augmentation du loyer.

Je ne m'attarderai pas sur l'état des marchés financiers, nous avons anticipé en souscrivant un emprunt de 700 000 € auprès du Crédit Mutuel en avril dernier..

Page 20, évolution de l'épargne disponible sur 10 ans.

Celle ci poursuit son redressement initié en 2010.

Pages 21 et 22 , fiscalité.

Le produit fiscal augmente de 1.58% par rapport à 2010.

Pages 23, tableaux de bord 2011 pour le restaurant et la régie de production d'électricité. Le graphique représentant les repas servis au restaurant mérite un petit commentaire.

Vous vous êtes sans doute aperçus qu'avec un nombre de repas inférieurs en 2011, nous avons près de 28 000 € de recettes supplémentaires.

En fait la diminution du nombre de repas provient de la crèche, que le restaurant ne fournit plus toute l'année, mais seulement lorsque le traiteur est en vacances.

Comme nous l'avons souligné en commission des finances, la catégorie de repas déficitaire reste celle des repas scolaires (- 107 075 € de déficit en 2011).

La fourniture de repas aux scolaires présente souvent un caractère social pour les personnes les plus démunies et le repas du midi est parfois le seul repas équilibré de la journée pour certains enfants.

Heureusement certains services comme le self, les repas servis aux foyers et aux hôpitaux de jours, sont excédentaires et viennent pratiquement combler ce déficit.

Le tableau et le graphique en dessous, en bleu (pour l'électricité hydraulique) et jaune (pour le photovoltaïque) représentent la production en kilowatt et les recettes en euros de la régie municipale de production d'électricité pour 2011.

Sans non plus rentrer dans le détail, on s'aperçoit que la diversification de nos sources de production (eau et maintenant solaire), nous permet de lisser nos recettes et de pallier les impondérables climatiques (en période de sécheresse, le soleil brille plus !).

Page 24, détail de la consommation d'énergie par nature et catégorie de bâtiment.

Un simple commentaire, les économies de consommation d'énergie réalisées depuis plusieurs années nous permettent de limiter l'impact de la hausse importante des produits pétroliers depuis la fin 2010.

Voilà un tour d'horizon sommaire et beaucoup moins exhaustif que lors de la commission des finances.

Si vous n'avez plus de questions, nous allons procéder au vote des 10 comptes administratifs 2011.

M. DUPREZ : On peut faire des économies sur l'éclairage public. Certains lieux ou bâtiments sont éclairés toute la nuit ce qui ne sert à rien.

M. DUSSOUILLEZ : Sur l'Oppidum, l'éclairage s'arrête à minuit.

M. DUPREZ : M. le Maire, pouvez-vous demander à votre adjoint de nous écouter.

M. DUSSOUILLEZ : On ne fait que ça de vous écouter.

M. DUPREZ : Une réelle diminution de l'éclairage public est possible mais il faut mener une véritable politique en ce sens. Il est évident qu'on ne doit pas tout éteindre mais à certains endroits l'éclairage nocturne n'est pas nécessaire.

M. SAILLARD : Il est vrai que certaines communes éteignent tout à partir de minuit et c'est lugubre. On a déjà commencé par changer toutes les lampes "fluo" pour mettre en place des leds qui consomment beaucoup moins. Avant on avait pour technique d'éteindre un lampadaire sur deux ce qui n'était pas bon. Maintenant, on diminue l'intensité pour arriver à 30 %. La consommation a diminué de façon significative. Dans les nouveaux lotissements, l'éclairage se fait au moyen de leds qui consomment peu et qui sont maintenant abordables au niveau de l'investissement. On va également mettre des leds à chaque fois que l'on renouvelle du matériel. Chacun a pris conscience qu'il fallait économiser l'énergie, ce qui a fait baisser la facture.

M. DUPREZ : Cela n'empêche pas d'éteindre les lumières la nuit à certains endroits.

Mme BAUD : On risque d'avoir plus de dégradations.

M. BESSOT : Les communes qui ont procédé de cette façon n'ont pas eu plus de dégradations qu'avant.

M. SAILLARD : Ce sont des petites communes.

M. PERNOT : Je suis contre le fait de tout éteindre car les gens ne se sentent pas en sécurité.

M. DUPREZ : Certains éclairages devant l'Oppidum par exemple peuvent être éteints.

M. DUSSOUILLEZ : Ils s'éteignent vers minuit. C'est même parfois trop sombre lorsqu'on sort de la salle la nuit.

M. PERNOT : C'est le discours qui revient tous les jours quand on parle d'économie d'énergie et de violence. Ceci étant, tous les efforts ne peuvent pas être faits en même temps. On progresse petit à petit et la technologie évolue rapidement dans ce domaine. Nos concitoyens attendent un certain confort visuel ainsi qu'un sentiment de sécurité avec un éclairage public suffisant. Je ne suis pas de ceux qui veulent entrer dans la polémique du couvre-feu à minuit en éteignant tout.

M. DUPREZ : Nous non plus.

M. PERNOT : La commission de l'aménagement du territoire urbain s'occupe parfaitement de ces questions d'éclairage.

Mme GUICHARDIERE : Je voudrais parler également de la récupération des eaux de pluie. Est-ce qu'on récupère l'eau au niveau de la serre horticole par exemple ?

M. SAILLARD : Nous avons des sources sur place donc il y a suffisamment d'eau.

M. BOUVET : La consommation d'eau en 2010 était de 103.000 m³. Elle a diminué de 30 %;

Mme BAILLY : Pour en revenir à l'éclairage, on manque de lumière vers la piscine car le parking est complètement noir le soir lorsqu'on sort du restaurant.

M. DUPREZ : "Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le compte de gestion et le compte administratif sont deux comptes différents. S'il présentent les mêmes chiffres et sont "l'acte dans lequel sont arrêtées toutes les dépenses et les recettes d'une collectivité au titre d'une année", ils n'ont pas la même finalité.

Le compte de gestion certifie une comptabilité . Il est établi par le Receveur-Percepteur qui certifie ou non la régularité des comptes de la ville de CHAMPAGNOLE. Le compte de gestion doit être apprécié en terme de régularité des actes administratifs passés. Comme le Receveur-Percepteur a certifié la régularité des comptes de la ville, nous approuvons le compte de gestion.

Le compte administratif est l'expression d'une politique. Elaboré par une autorité politique, le Maire et sa majorité, il exprime le résultat de l'action politique de la municipalité. Le compte administratif doit donc être apprécié en terme politique. Le vote du compte administratif est donc bien un vote sur l'action de la politique municipale du Maire et de la sa majorité.

Les élus de "CHAMPAGNOLE, un Elan Citoyen", ne partagent pas vos orientations politiques. Nous voterons contre le compte administratif 2011 présenté par le Maire et sa majorité municipale".

M. PERNOT : Cela va me permettre de faire un commentaire grammatical. Vous m'avez déjà reproché de dire "je" et pas "nous". Vous ne votez jamais le budget. Lorsque je dis "je", cela représente également la majorité puisque lorsque je dis "nous" cela sous entend l'ensemble du Conseil Municipal. C'est un "je" majuscule qui intègre l'équipe que je représente, la liste "Vivement CHAMPAGNOLE". Voilà, votre intervention m'a permis de faire ce rappel.

M. BOUVET : Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir quitter la salle.

Après avoir entendu les commentaires de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après avoir constaté l'absence de Monsieur PERNOT, Maire, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 voix contre (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER), approuve :

- le compte administratif de l'exercice 2011 du budget général (restes à réaliser compris) arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 1 316 235.30	+ 1 316 235.30
Investissement	- 1 207 774.30		- 1 207 774.30

- le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'eau arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 16 489.54	+ 16 489.54
Investissement		+ 91 473.42	+ 91 473.42

- le compte administratif de l'exercice 2011 de la régie municipale de production d'électricité arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+21 586.06	+ 21 586.06
Investissement		+ 39 661.24	+ 39 661.24

- le compte administratif de l'exercice 2011 du camping arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 50 194.42	+ 50 194.42
Investissement	- 64 646.56		- 64 646.56

- le compte administratif de l'exercice 2011 du restaurant municipal arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement	- 245.89		- 245.89
Investissement		+ 75 603.21	+ 75 603.21

- le compte administratif de l'exercice 2011 de l'Oppidum arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement	- 628.03		- 628.03
Investissement		+3 180.60	+ 3 180.60

- le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement « les Champs Philibins » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 3 456.50	+ 3 456.50
Investissement	- 146 981.09		- 146 981.09

- le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement «Bief de Provelle » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement			
Investissement	- 34 216.50		- 34 216.50

- le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement «En Eclesches Sud » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 65 688.74	+ 65 688.74
Investissement	- 52 768.75		-52 768.75

- le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement «Les Liégettes » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 1 568	+ 1 568
Investissement	70 132.37		-70 132.37

. Comptes de gestion 2011 :

Rapporteur : M. BOUVET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 du budget général, des services de l'eau, de la régie municipale de production d'électricité, du camping, du restaurant, de la salle des fêtes, des lotissements communaux « les champs philibins », « bief de provelle », « en eclesches sud », « les liegettes ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes administratifs du budget général et des services annexes sont identiques aux comptes de gestion présentés par le receveur municipal.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que les comptes de gestion 2011 du budget général, des services de l'eau, de la régie de production d'électricité, du camping municipal, du restaurant municipal, de l'Oppidum des

lotissements communaux « les Champs Philibins », « Bief de Provelle », « en Eclesches Sud », « les Liégettes », dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

. Affectations des résultats 2011 – ville :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du budget ville,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif 2011 du budget ville a généré un excédent de fonctionnement de 1 040 366.47 €

Considérant les résultats antérieurs reportés de 275 868.83 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 1 316 235.30 €

Considérant que le compte administratif 2011 a généré un déficit d'investissement de 901 073.30 € passé à 1 207 774.30 € après addition des restes à réaliser 2011 (306 701 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068)	1 207 774.30 €
- Solde disponible :	108 461.00 €
-affectation à l'excédent reporté (art R002) :	108 461.00 €

. Affectation des résultats 2011 – camping :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du camping municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif 2011 du camping municipal a généré un excédent de fonctionnement de 40 530.67€

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 9 663.75 € les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 50 194.42 €

Considérant que le compte administratif 2011 a généré un déficit d'investissement de 64 646.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068) : 50 194.42 €

. Affectation des résultats 2011 – eau :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'eau,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif 2011 du service de l'eau a généré un excédent de fonctionnement de 12 949.07 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 3 540.47 € et que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 16 489.54 €

Considérant que le compte administratif 2011 a généré un excédent d'investissement de 91 473.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068) : 0 €
- Solde disponible : 16 489.54 €
- affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) : 15 000 €
- report à l'article 002 en recette de fonctionnement 1 489.54 €

. Affectation des résultats 2011 – régie municipale de production d'électricité :

Rapporteur : M. BOUVET

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 de la régie municipale de production d'électricité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif 2011 de la régie municipale de production d'électricité a généré un excédent de fonctionnement de 11 103.63 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 10 482.43 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 21 586.06 €

Considérant que le compte administratif 2011 a généré un excédent d'investissement de 39 661.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME ; MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire

- à l'apurement du déficit d'investissement antérieur (compte 1068)	0 €
- Solde disponible :	21 586.06 €
- - affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) :	21 586.06 €

. Budget Primitif 2012 ; Décision Modificative n°1 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins six abstentions (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET(p), RAME, MM. BESSOT, DUPREZ, OLIVIER),

Approuve les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

Feuillet 1 et 2 budget général (n°1/2012)

BUDGET VILLE									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012									
AFFECTATION DU RESULTAT 2011 ET INTEGRATION DES RESTES A REALISER 2011									
									Feuillet n°1/7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
001	001	019	Déficit d'investissement reporté (1)	901 074	10	1068	019	Excédent de fonct capitalisé (affectation du résultat 2011) (1)	1 207 775
20	2031	4127	Etude pour l'aménagement de la plaine de jeux (3)	84 746	024	0192		Produit des cessions (3)	165 645
204	2042	942	Subvention pour l'aménagement des vitrines (Fisac) (3)	5 700	13	1311	82461	Subvention Etat Pass foncier (3)	2 000
204	2042	9421	Subvention pour la rénovation des façades (Fisac) (3)	5 400	13	1321	0209C	Subvention CAF transfert du C.A.L à l'espace associatif (3)	93 000
21	2117	8331	Travaux dans les bois et forêts (3)	10 000	13	1321	8222E	Subvention Ministère de l'Intérieur parking centre ville (3)	20 000
21	2118	8240	Acquisition de réserves foncières (3)	100 544	13	1322	9356	Subvention Région pour la rénovation de la mairie (3)	12 198
21	21568	1130	Achat d'extincteurs divers bâtiments (3)	4 000	13	1323	321	Subvention Département informatisation de la bibliothèque (3)	3 550
21	2183	0203	Achat de matériel informatique (3)	8 200	13	13251	2129	Subvention C.C.C.P.H.J extension école Jules Ferry (3)	55 000
21	2184	0221	Achat de mobilier (3)	10 000	13	1341	02072	Subvention DGE/DETR pour la rénovation de la mairie (3)	64 418
23	2312	4127	Réalisation d'un complexe sportif municipal (3)	90 600	13	1341	2129	Subvention D.G.E extension école Jules Ferry (3)	4 200
23	2313	02072	Rénovation de la mairie (3)	293 655					
23	2313	0209C	Transfert du Centre Animation Loisirs à l'espace associatif (3)	59 912					
23	2313	2129	Agrandissement de l'école Jules Ferry (3)	6 255					
23	2313	4141	Travaux de rénovation à la base de la roche (3)	12 000					
23	2315	82200	Travaux de voirie diverses chaussées (3)	35 700					
			TOTAL	1 627 786				TOTAL	1 627 786
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
022	022	0171	Dépenses imprévues (2)	92 755	002	002	019	Résultat de fonctionnement reporté (2)	108 461
					74	7411	012	Dotation Globale de Fonctionnement (2)	-15 706
			TOTAL	92 755				TOTAL	92 755
Commentaires									
(1) Le compte administratif 2011 a généré un déficit d'investissement de 1 207 774.30 € (901 073.30 € + 306 701 € de restes à réaliser 2011) et un excédent de fonctionnement de 1 316 235.30 €, soit un résultat net de + 108 461 €.									
(2) Le résultat de clôture est affecté pour 92 755 € en réserve à l'article 022 dépenses de fonctionnement imprévues, et pour 15 706 € en diminution des crédits inscrits à l'article 7411 (DGF), le montant attribué étant inférieur aux prévisions figurant sur le Budget Primitif 2012.									
(3) Intégration de 726 712 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement et de 420 011 € en recettes d'investissement.									

BUDGET VILLE									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012									
OUVERTURE DE CREDITS (OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE)									
									Feuille n° 2/7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
16	1676	9348	Apurement des loyers crédit bail SCI JEUNET (1)	204 526	024	024	0912	Produit des cessions (1)	204 526
041	2161	3240	Intégration étude diagnostic sur le retable de l'église (2)	5 275	021	021		Virement de la section de fonctionnement (3)	-7 397
041	2312	4127	Intégration étude complexe sportif municipal (2)	35 979	041	2031	018	Intégration de frais d'études (2)	74 144
041	2313	0209c	Intégration étude pour le transfert du C.A.L (2)	2 392	040	2805	018	Amortissement des logiciels (3)	953
041	2313	02072	Intégration étude pour la rénovation de la mairie (2)	30 498	040	280415	018	Amortissement subvention groupement de collectivités (3)	2664
					040	28031	018	Amortissement des frais d'études (3)	3 780
21	2118	8240	Indemnité d'éviction (M Brocard/ terrains cts gaillard) (4)	2 700	21	2188	8240	Achat de matériel (4)	2 700
204	204132	0192	Sortie actif bâtiment ancien LEP (5)	105 000	21	2138	0192	Sortie actif bâtiment cédé au Département (ex LEP) (5)	105 000
27	27636	5201	Créances du CCAS (versement avance remboursable) (6)	100 000	27	27636	5201	Créances du CCAS (remboursement avance remboursable) (6)	100 000
TOTAL				486 370	TOTAL				486 370
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	service	libellé	Montant	chapitre	article	service	libellé	montant
023	023		Virement à la section d'investissement (3)	- 7 397					
042	6811	018	Dotations aux amortissements (3)	7 397					
TOTAL				0	TOTAL				0
Commentaires									
(1) Opération d'ordre budgétaire (sans décaissement) pour apurer le compte 1676 des loyers versés durant le crédit bail accordé à la SCI JEUNET.									
(2) Intégration des frais d'études, les études suivies de travaux sont éligibles au F.C.T.V.A après avoir été comptabilisées aux articles 2161, 2312 et 2313, il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire, sans décaissement.									
(3) Amortissements complémentaires (insuffisamment prévus au BP 2012)									
(4) Rectification d'une dépense comptabilisée par erreur à l'article 2188 au lieu du 2118 en 2011 (la recette annulant la dépense), pas de décaissement.									
(5) Comptabilisation de la cession à l'€ symbolique d'un bâtiment (ancien LEP) au Conseil Général le 7/9/2011 (sans décaissement). La cession à l'euro symbolique est assimilée à une subvention d'équipement versée au Département. La valeur du bâtiment est celle de l'estimation effectuée par le service des domaines, et fera l'objet d'un amortissement à compter de l'an prochain.									
(6) Ouverture de crédit en dépense (versement de l'avance au C.C.A.S.) et en recette (remboursement par le C.C.A.S.) conformément à la convention.									

Feuille 3 budget annexe eau (n°1/2012)

BUDGET EAU									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012									
Affectation du résultat 2011									
									Feuille n° 3/7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
23	2315	Travaux sur le réseau (2)	103 473		001	Excédent d'investissement reporté (1)	91 473		
				10	1068	Excédent de fct capitalisé (affecté du résultat 2011) (2)	12 000		
27	2762	Transfert de créances (3) (TVA à reverser par le fermier)	20 281	27	2762	Transfert de créances (3) (TVA à reverser par le fermier)	20 281		
TOTAL			123 754	TOTAL			123 754		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
011	604	Etudes et prestations	4 490	002	002	Excédent de fonctionnement reporté (2)	4 490		
TOTAL			4 490	TOTAL			4 490		
Commentaires									
La gestion 2011 s'est terminée par un excédent d'investissement de 91 473,42 € et un excédent de fonctionnement de 16 489,54 €, soit 107 962,96 €									
(1) L'excédent d'investissement se reporte à l'article 001 excédent d'investissement reporté.									
(2) L'excédent de fonctionnement 2011 est affecté pour 12 000 € à l'article 1068 pour financer les travaux d'investissement 2012 et 4 490 € sont reportés en fonctionnement pour financer des frais pour assistance et conseil à la gestion et à l'exploitation du service (cabinet BAC conseil), ainsi que des frais d'analyses.									
(3) Concerne la TVA décomptée pour les travaux sur le réseau qui sera remboursée par le fermier en fin d'année.									

Feuillet 4 budget annexe régie municipale de production d'électricité (n°1/2012)

BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE							
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012							
Affectation du résultat 2011							
				Feuillet n° 4/7			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
23	2315	Immobilisation en cours (1)	39 662	001	001	Excédent d'investissement reporté (1)	39 662
23	2315	Immobilisation en cours (1)	21 586	10	1068	Excédent de fct capitalisé (affecté du résultat 2011) (2)	21 586
				021	021	Virement de la section d'investissement (3)	-130
				040	2815418	Amortissement du matériel industriel (3)	130
			61 248			TOTAL	61 248
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
042	6811	Dotations aux amortissements (3)	130				
023	023	Virement à la section d'investissement (3)	-130				
			TOTAL			TOTAL	0
Commentaires							
(1) La gestion 2011 s'est terminée par un excédent d'investissement de 39 661,24 € et un excédent de fonctionnement de 21 586,06 €, soit 61 247,30 €.							
(2) L'excédent de fonctionnement 2011 est affecté pour la totalité à l'article 1068 pour financer les travaux d'investissement 2012.							
(3) Ouverture de crédit pour un complément de la dotation aux amortissements.							

Feuillet 5 budget annexe camping municipal (n°1/2012)

BUDGET CAMPING									
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012									
Affectation du résultat 2011									
					Feuillet n° 5/7				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	95	Déficit d'investissement reporté (1)	64 647	10	1068	95	Excédent de fct capitalisé (affecté résultat)	50 195
						021	021	Virement de la section de fonctionnement	14 452
				64 647				TOTAL	64 647
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023	023		Virement à la section d'investissement	14 452	70	70688	95	Redevance des campeurs (2)	14 452
				TOTAL				TOTAL	14 452
Commentaires									
(1) La gestion 2011 fait apparaître un déficit d'investissement de 64 646,56 € et un excédent de fonctionnement de 50 194,42 €, soit un déficit cumulé de 14 452,14 €.									
(2) Le déficit d'investissement est compensé par l'inscription d'une recette supplémentaire de 14 452 € à l'article 70688.									

Feuillet 6 budget annexe restaurant municipal (n°1/2012)

BUDGET RESTAURANT										
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012										
Affectation du résultat 2011										
										Feuillet n° 6/7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
21	2188	020	Renouvellement de matériel divers (1)	15 603	001	001	020	Excédent d'investissement reporté (1)	75 603	
23	2313	020	Travaux sur immo (1)	60 000						
				75 603				TOTAL	75 603	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
002	002	020	Déficit de fonctionnement reporté (1)	246	70	70688	020	Autres prestations de service (repa self) (1)	246	
67	673	213	Titre annulé sur exercices antérieurs (2)	1 500	70	7067	213	Redevances scolaires (repas scolaires) (2)	1 500	
				1 746				TOTAL	1 746	
Commentaires										
La gestion 2011 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 75 603,21 € et un déficit de fonctionnement de 245,89 €, soit un excédent global de 75 357,32 €.										
(1) Le résultat d'investissement excédentaire est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'achat de matériels divers et de travaux.										
(2) Ouverture de crédit nécessaire à la mise en place du prélèvement automatique (repas scolaires) début 2012.										

Feuillet 7 budget annexe l'Oppidum (salle des fêtes) (n°1/2012)

BUDGET OPPIDUM										
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2012										
Affectation du résultat 2011										
										Feuillet n° 7/7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
21	2188	33	Renouvellement de matériel divers (1)	3 181	001	001	33	Excédent d'investissement reporté (1)	3 181	
				3 181				TOTAL	3 181	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
002	002	33	Déficit de fonctionnement reporté (2)	628	75	752	33	Revenu des immeubles (location de la salle) (2)	628	
				628				TOTAL	628	
Commentaires										
La gestion 2011 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 3 180,60 € (1) et un déficit de fonctionnement de 628,03 € (2), soit un excédent global de 2 552,57 €.										
(1) Le résultat d'investissement excédentaire est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'achat de matériel.										
(2) Le déficit de fonctionnement est comblé par une augmentation des recettes de location de salle inscrites à l'article 752.										

. Demande de remise gracieuse :

Rapporteur : M. BOUVET

Le Conseil Municipal peut, à titre exceptionnel, accorder une remise gracieuse (partielle ou totale) d'une créance communale, compte tenu de la situation financière particulière du débiteur.

Par courrier du 26 avril dernier, Monsieur Bertrand KAY, fait part des difficultés financières de la boulangerie KAY, suite à la cession d'activité du commerce et à la dissolution

amiable de la SNC boulangerie KAY le 31 décembre 2011 (Monsieur KAY en étant le liquidateur amiable).

Celui ci sollicite un dégrèvement des droits de place 2010 et 2011 restant dus pour un montant total de 233.20 € (117.20 € en 2011 et 116 € en 2010).

Après avis de la commission des finances réunie le 21 mai dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter une remise gracieuse de 233.20 € correspondant au droits de place 2010 et 2011.

. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2011 :

Rapporteur : M. BOUVET

L' article L 2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. »

La commission des finances, réunie le 21 mai dernier, a approuvé le tableau récapitulatif ci- joint.

M. PERNOT : Je remercie ceux qui ont décidé d'investir dans notre ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2011.

Ville de CHAMPAGNOLE					
Compte Administratif 2011					
BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES AU COURS DE L' ANNE 2011					
ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2011					
Nom du vendeur	situation du bien	surface	prix d'acquisition (frais d'acte inclus)	date de la délibération	date de la signature de l'acte
PAGOT SAVOIE	AT 232 "rue sous Burgille"	482 m2	10 888,11 €	20/05/2010 28/09/2010	20/10/2011 17/11/2011
CONSORT GAILLARD Jean François BROCARD	AW 13 ET 16 "à la praye"	10 046 m2	13 003,92 € 2 700,00 €	16/12/2010	31/05/2011 indemnité d'éviction
Jacques NICOLE	BD 436/437/460/461 " En Champagne'	7 298 m2	63 788,67 €	15/03/2011	13/05/2011
Marie Thérèse CHENU	AX 51 "la Planchette nord" AT 59 " sur la Planchette"	4 118 m2	34 361,40 €	14/01/2011	30/03/2011
	TOTAL	21 944 m2	124 742,10 €		
CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2011					
Nom de l'acquéreur	situation du bien	surface	prix de cession ht	date de la délibération	date de la signature de l'acte
C.C.C.P.H.J	AX 51/AT 59 "La Planchette"	4 118 m2	35 000,00 €	28/04/2011	28/09/2011
Sébastien MAZURE	AS 201 "Chemin du Mt Rivel"	3 373 m2	15 000,00 €	05/11/2009	01/10/2010
Hervé GUERINEAU	lot 5 lot en Champagne	1 234 m2	35 786,00 €	28/09/2010	13/12/2010
Franck PROST	lot 8 lot en Champagne	837 m2	30 215,70 €	26/01/2011	04/02/2011
Cyril BOIVIN/Nadège COOPER	lot 11 lot en Champagne	1 301 m2	50 739,00 €	28/09/2010	25/05/2011
Frédéric MIGNOTTE	lot 12 lot en Champagne	1 061 m 2	28 647,00 €	28/09/2010	09/04/2011
Patrick JEUNET	lot 13 lot en Champagne	904 m2	24 408,00 €	28/09/2010	13/05/2011
Zéky CALSKAN	lot 14 lot en Champagne	757 m2	20 439,00 €	11/03/2010	07/01/2011
Patrick PETIT	lot 16 lot en Champagne	799 m2	19 255,90 €	26/01/2011	11/03/2011
Rita PERRIN	lot 20 lot en Champagne	979 m2	26 433,00 €	11/03/2010	20/10/2011
Orkun BAHADUR	lot 22 lot en Champagne	1 248 m2	33 696,00 €	11/03/2010	24/06/2011
Yassin JHILAL	lot 24 lot en Champagne	1 017 m2	27 459,00 €	11/03/2010	11/03/2011
Abderrahim EL KNISSI	lot 1 lot en Eclesches Sud	1 347 m2	40 410,00 €	16/12/2010	08/04/2011
David CLEMENT/Valérie DOMAS	lot 2 lot en Eclesches Sud	953 m2	23 901,24 €	16/12/2010	08/02/2011
	TOTAL	19 928 m2	411 389,84 €		

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

. Vente de terrain à Monsieur Yann GUINCHARD :

Rapporteur : M. PERNOT

Monsieur Yann GUINCHARD a sollicité la Ville de CHAMPAGNOLE afin d'acquérir le terrain cadastré section AD n° 616p, situé à l'angle de la rue Gédéon David et de l'impasse Budgétaire.

Monsieur GUINCHARD souhaite édifier une construction neuve pour transférer son cabinet de kinésithérapie. Monsieur Eddie BELLA est également associé au projet pour un cabinet d'ostéopathie. Une SCI est en cours de constitution.

La surface du terrain est de 857 m² (surface qui sera définitive après établissement du document d'arpentage) et le prix proposé est de 30.00 €HT le m², ce prix est légèrement supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 28.00 €le m².

Ce terrain avait précédemment fait l'objet de sondages archéologiques à l'occasion du projet de clinique dentaire initié par les Docteurs COLIN et DUFFAUT. Ces derniers ont par la suite fait savoir qu'ils renonçaient à leur projet.

Suite aux sondages, une partie du site demeure inconstructible. Il s'agit d'une bande de terrain d'une vingtaine de mètres de largeur à partir de l'Impasse Budgétaire.

L'hypothèse archéologique est par contre levée sur le reste du terrain, ce qui a été confirmé par courrier en date du 23 mars 2012 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve cette cession de terrain dans les conditions énoncées à Messieurs GUINCHARD et BELLA (ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer) ;
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires ;
- annule la décision prise par délibération en date du 11 mars 2010 concernant la vente de ce même terrain.

.Conventions avec ERDF. :

Rapporteur : M. SAILLARD

Le réseau de distribution électrique a connu ces dernières années des interruptions importantes. Ce fut le cas en 2009, en 2010 et par trois fois en 2011, les 15 et 29 juin, puis le 28 décembre dernier.

A chaque fois, une grande partie de la ville s'est vue privée d'électricité pendant des durées d'1 heure à plus de 4 heures.

Des entreprises comme SANIJURA ont également connu un réel préjudice (arrêt de production, pannes sur machines...).

Plusieurs courriers avaient alors été adressés par la Ville à ERDF et une réunion explicative avec la direction d'exploitation avait également eu lieu en juillet dernier.

Après analyse des causes et études techniques, ERDF doit finalement procéder au remplacement du câble souterrain 20 000 volts depuis la partie haute de la rue Baronne Delort jusqu'au Château d'Eau, en passant par plusieurs postes de transformation situés allée de la Résistance, Clos Didier, Cimetière.

Ces travaux devraient se dérouler durant le second semestre ; il a déjà été exigé une réfection des différents revêtements à l'identique.

Outre le passage sur le domaine public, les canalisations électriques passent aussi sur des parcelles du domaine privé communal.

Des conventions de servitude de passage sont nécessaires concernant les parcelles cadastrées section AB n° 92, AC n° 87 (abords Cité Javel et Château d'Eau), AE n° 78 (vers le cimetière), AE n° 68 (parking vers VEOLIA et entrée Clos Didier). Il convient également de mettre à disposition d'ERDF un espace de 25 m² sur la parcelle cadastrée AE n° 78 pour l'installation d'un poste de transformation, ce dernier sera posé à côté de celui existant vers le cimetière, qui lui sera déposé.

Considérant l'intérêt public du projet, la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable dans sa séance du 22 mai 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces conventions avec ERDF et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

. Convention avec GRDF ; desserte en gaz naturel du lotissement des Gravières :

Rapporteur : M. SAILLARD

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement Les Gravières, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières du raccordement de ce quartier au réseau de gaz naturel.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable a émis un avis favorable dans sa séance du 22 mai 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- **M. PERNOT** : Quatre panneaux d'affichage libre ont été mis à disposition de la population : aux Combettes sur un bâtiment, place Camille Prost, vers l'école Valentinouze et aux Pléiades. Il serait bon que des poubelles soient installées à proximité de ces panneaux.

Je souhaiterais que l'on organise l'expression politique des partis qui veulent installer un stand sur le marché le samedi matin. Ils devront se mettre sur la place Camille Prost, au-dessus des escaliers qui donnent sur la rue Baronne Delort. Je demanderai à la police municipale de faire le nécessaire pour que toutes les demandes soient dirigées vers cet endroit.

- **M. PERNOT** : Je voudrais revenir sur le problème des terrasses des cafés. Il faut absolument formaliser l'installation de ces terrasses. On laisse les gens s'organiser comme ils

l'entendent et on assiste à des dérives. Les trottoirs font partie de l'espace public. On donne la permission aux cafetiers d'installer une terrasse. C'est une permission et pas un dû et ils ont à la fois des droits et des devoirs. Il faut donc mettre en place une réglementation claire et précise. Nous avons plusieurs bars et restaurants au centre-ville et je suis le premier à être satisfait lorsque les terrasses sont occupées mais il faut une certaine rigueur. La police municipale sera chargée de faire respecter la réglementation mise en place. Il est quand-même normal qu'une poussette ou un fauteuil roulant puissent passer.

Concernant les terrasses sur la place de la Mairie, il est bien évident qu'aujourd'hui, avec les efforts que nous avons faits en terme d'embellissement du bâtiment, je serai également intransigeant. Nous allons mettre en place un règlement assez strict pour lequel aucune déviance ne sera permise. Il y aura des horaires à respecter et tout sera formalisé par écrit, de même que le paiement des droits de place. On a mis un million d'euros pour réhabiliter la Mairie et je ne veux pas que des vilains parasols viennent réduire nos efforts à néant. A ce titre, je tiens à citer l'exemplarité de Monsieur FAURE, du Bar de la Cité, qui a toujours respecté les consignes. J'ai demandé aux deux personnes qui exploitent ces terrasses aillent voir Laurent LAITHIER pour discuter du type de parasols à installer. Un seul l'a fait. Je profite donc de ce Conseil Municipal pour faire passer un message. A bon entendeur, salut. Je ne dévierai pas d'une certaine exigence.

M. BINDA : En ce qui concerne les barrières, il faudrait également qu'elles soient plus uniformes d'une terrasse à l'autre car certaines ne sont pas très esthétiques.

M. PERNOT : Il y a une réglementation concernant les barrières. Il faudra la faire respecter.

M. SAILLARD : Lorsque le règlement a été mis en place, on a donné aux cafetiers quelques années pour se mettre en règle. Cette fois le délai est passé.

M. PERNOT : Certains jouent le jeu alors que d'autres ne font pas ce qu'on leur demande.

M. DUPREZ : Pendant qu'on parle d'esthétique, certains s'interrogent sur la cabine téléphonique du BIG BEN qui est régulièrement défoncée. On devrait s'interroger sur son utilité.

M. PERNOT : M. VUILLERMET m'avait fait la proposition de reprendre la cabine et de mettre un mannequin dedans en l'éclairant la nuit.

M. OLIVIER : Aucun intérêt.

M. PERNOT : On va voir ce qu'on peut faire.

- Mme GUICHARDIERE : On m'a fait remarquer qu'il n'y avait pas suffisamment de poubelles pour les déjections canines.

M. SAILLARD : Il y a des poubelles tout le long de la grande rue.

- Mme RAME : Une personne handicapée qui vient régulièrement au marché le samedi matin m'a fait part de ses difficultés pour se garer.

M. PERNOT : Il y a des places handicapées à côté de la communauté de communes.

M. RAME : Certaines personnes non handicapées se garent sur les emplacements qui leur sont réservés.

M. PERNOT : Aucune tolérance n'est accordée ni par la police municipale, ni par la gendarmerie dans ce cas. Ce n'est pas la peine de venir me demander de faire sauter un PV pour un tel stationnement.

- Mme RAME : Un riverain du chemin de Certaud se plaint du mauvais entretien de ce lieu (canettes de bière, détritrus...).

M. PERNOT : Je ne peux pas mettre un policier derrière chaque citoyen. Il n'est pas évident de prendre les contrevenants en flagrant délit.

- M. MENANT : A quoi correspond la palissade devant l'ancien Hôtel de PARIS ?

M. SAILLARD : C'est une terrasse privée car le local a été transformé en logement.

- Mme GUICHARDIERE : Nous aimerions que des réunions soient organisées dans les différents quartiers de la ville, à la demande de certains habitants.

M. PERNOT : Quand j'organise des réunions de quartier, vous m'accusez d'utiliser la police municipale pour faire de la propagande électorale.

M. DUPREZ : Il ne faut pas tout mélanger.

Mme GUICHARDIERE : Certains quartiers en auraient besoin.

- Mme GUICHARDIERE : J'ai entendu parler d'un éventuel projet de jardins collectifs gérés par une association comme Saint-Michel-le-Haut. Pouvez-vous me donner des explications à ce sujet ?

M. PERNOT : C'est peut-être une initiative portée par Monsieur MATHIEU et le C.C.A.S. Je n'ai pas plus d'informations pour le moment.

Mme GUICHARDIERE : C'est une initiative qui serait très intéressante pour les personnes en difficulté. J'en parlerai avec Jean-Yves MATHIEU.

M. BINDA : C'est comme les pommes de terre qui ont été plantées l'autre jour sur le futur emplacement du magasin LECLERC.

Mme GUICHARDIERE : Elles iront également à des personnes en difficulté.

M. PERNOT : Pourquoi les gens qui ont planté ces pommes de terre sur un terrain privé ne mettent pas à disposition leurs propres terrains, lorsqu'ils en ont, pour mettre en place de telles initiatives ? Il y a des propriétaires en ville qui ont 70 ares de terrain derrière leur maison. Cela ne sert à rien. C'est une véritable réflexion à avoir car ces terrains pourraient être utilisés.

- M. DUPREZ : J'étais l'autre jour à une réunion autour de l'exploitation du gaz de schiste sur l'ensemble de la Franche-Comté. Je vous ferai passer un petit dossier pour le prochain Conseil Municipal parce que l'ensemble de notre environnement économique, social et touristique risque d'être perturbé par ce genre d'exploitation. Le principe est d'aller forer dans les roches avec du sable, de l'eau sous pression et des produits chimiques pour libérer les gaz, ce qui aurait des conséquences importantes sur l'eau et l'environnement. Des permis ont déjà été délivrés en Franche-Comté sur notre territoire ainsi que sur LONS et PONTARLIER. Il faut être très vigilants sur ce sujet. On aura du mal à parler ensuite de tourisme et d'agriculture. J'ai interpellé le Conseil Economique et Social sur cette question ainsi que le Conseil Régional. Il y a vraiment un danger sous nos pieds.

M. PERNOT : C'est très important et il y a unanimité sur un tel sujet.

M. DUPREZ : Sur soixante-quatre permis délivrés sur l'ensemble de la France, seuls trois ont été refusés et nous en avons trois en Franche-Comté.

M. PERNOT : Avant de clore la séance, je vais vous offrir un ouvrage édité par l'association "Champagnole, Culture et Mémoire" et ayant pour thème l'histoire des bouchers de CHAMPAGNOLE et des environs.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 23 H 50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphane BOECK

Clément PERNOT
Conseiller Général